



Bénin



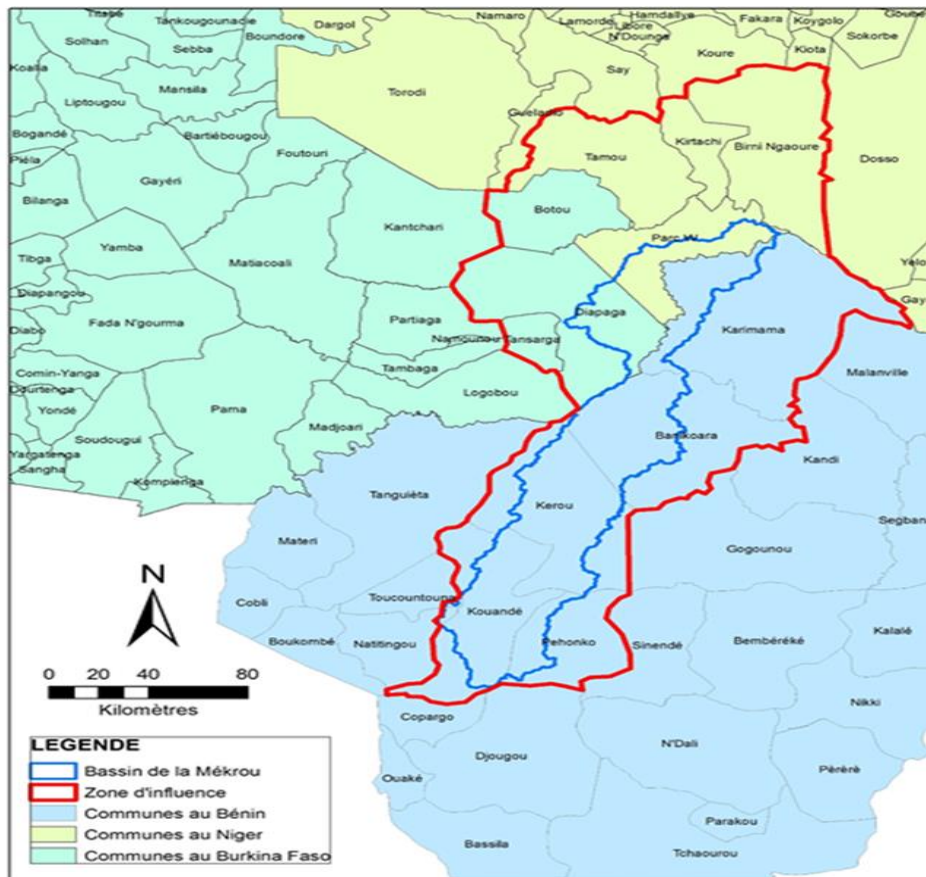
Burkina Faso



Niger

« L'eau au service de la croissance et de la lutte contre la pauvreté dans le bassin transfrontalier de la Mékrou »

Bassin versant de la Mékrou et aire d'influence



PROGRAMME DE MESURES ET DU PLAN D'INVESTISSEMENT

OCTOBRE 2017

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	1
I. OBJECTIFS ET DISPOSITIONS DU PMPI.....	3
1.1. Objectifs.....	3
1.2. Dispositions.....	4
II. LES ACTIONS ET MESURES PRECONISEES.....	7
III. LE CADRE LOGIQUE DU PMPI.....	17
IV. CHRONOGRAMME DES ACTIVITES DE MISE EN ŒUVRE DU PMPI.....	32
V. LE BUDGET DE MISE EN ŒUVRE DU PMPI.....	78
CONCLUSION ET PERSPECTIVE.....	131

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Dispositions du PMPI.....	5
Tableau 2 : Cadre logique du PMPI.....	18
Tableau 3 : Calendrier de mise en œuvre.....	33
Tableau 4 : Récapitulatif.....	77
Tableau 5 : récapitulatif des montants par disposition.....	78
Tableau 6 : Récapitulatif.....	130

INTRODUCTION

Dans le processus du développement en général, de celui des ressources en eau en particulier, la planification joue un rôle capital pour les principales raisons suivantes :

- Elle organise la transition d'une situation peu viable vers une situation meilleure délibérément et consensuellement préconisée ;
- Elle permet sur le plan stratégique (vision long terme) de déterminer les différents niveaux d'objectifs et de logiques d'intervention qualitative (dimension verticale) et quantitative (dimension horizontale), nécessaires pour un succès optimale de tout ce que l'on entreprend. C'est précisément le sens et le fondement d'un Schéma Directeur de Gestion des Eaux (SDAGE) en général, de celui du bassin transfrontalier de la Mékrou et de sa zone d'influence en particulier ;
- Sur le plan opérationnel, elle permet aux acteurs de convenir des mesures concrètes à mettre en œuvre et des ressources nécessaires à mobiliser pour l'atteinte des résultats escomptés. En somme, elle apporte des réponses aux questionnements suivants : (i) qui fait quoi ? (ii) Quand et avec quelles ressources ?

Telles sont les grandes orientations attendues du Programme de mesures et du Plan d'investissement (PMPI) du SDAGE ainsi que des Schémas d'Aménagement et de gestion des Eaux (SAGE) qui en découlent.

Le SDAGE, le PMPI et les SAGE, sont sensés permettre d'éviter ainsi le pilotage à vue et les interventions désordonnées, en favorisant les comportements rationnels qui prennent en compte le futur et la durabilité. Ils permettent en outre d'anticiper et de prévenir les conflits et les mauvaises pratiques, toutes choses qui s'opposent à une gestion rationnelle, durable et rentable sur le plan socioéconomique, des ressources naturelles.

Le présent document du Programme de mesures et du Plan d'investissement (PMPI) constitue par conséquent un important document à annexer au SDAGE (échelle transfrontalière), ainsi qu'aux SAGE (échelle nationale) qui en sont issues.

Pour ce faire, il est articulé autour des principaux points ci-après :

- (i) objectifs et résultats attendus du PMPI ;
- (ii) actions et mesures préconisées ;
- (iii) cadre logique du PMPI ;
- (iv) calendrier de mise en œuvre et budgétisation du PMPI ;
- (viii) conclusion et perspectives.

I. OBJECTIFS ET DISPOSITIONS DU PMPI

1.1. Objectifs

Il convient de rappeler que la présente étude vise à mettre à la disposition du Projet Mékrou **un référentiel pour orienter/guider sa vision et sa stratégie en matière de gestion intégrée des ressources en eau**, ceci afin d'assurer synergie et cohérence dans les différentes interventions en la matière.

En relation avec cette vision intégrée de développement économique, social et environnemental durable, les objectifs du PMPI sont :

- le mieux-être des populations à travers l'accès à l'eau potable, l'assainissement, la sécurité alimentaire et la protection contre les risques liés à l'eau ;
- la réduction de la pauvreté et une croissance économique soutenue à travers l'agriculture irriguée, l'hydraulique pastorale, la pêche, l'aquaculture, les activités minières, industrielles et artisanales, la production hydroélectrique, l'éco-tourisme ;
- la durabilité environnementale basée sur la protection des ressources en eau et les milieux associés.

Tout ceci pourrait en termes d'objectif global, être formulé comme suit : « Gérer les ressources en eau en concertation avec l'ensemble des acteurs en vue de contribuer au développement durable de l'espace de compétence du bassin transfrontalier de la Mékrou et de sa zone d'influence. ».

Cet objectif global peut être décliné en objectifs spécifiques à l'horizon 2025, ainsi qu'il suit :

- ✓ OS1 : Disposer d'un cadre de dialogue et de partage des bénéfices résultant de l'exploitation des ressources naturelles de la zone de la Mékrou et renforcer la coopération entre les pays parties prenantes ;
- ✓ OS2 : Préserver et protéger au mieux à l'horizon 2025, les ressources naturelles du bassin de la Mékrou et de sa zone d'influence, contre l'exploitation non durable des sols et écosystèmes forestiers et aquatiques, tous objets actuellement d'une gestion peu efficiente
- ✓ OS 3 : Couvrir à l'horizon 2025, les besoins de base (eau, assainissement, production céréalière, légumineuse...) des populations de l'espace d'application du SDAGE de la Mékrou et de sa zone d'influence .
- ✓ OS4 : Contribuer à la résorption des déficits en énergie électrique et à une meilleure conservation des productions agricoles de la Mékrou et de sa zone d'influence à l'horizon 2025.

1.2. Dispositions

Sur la base des objectifs spécifiques ci-dessus listés, les dispositions suivantes, synthétisées comme indiqué au tableau ci-dessous, seront préconisées au cours des 8 prochaines années.

Tableau 1 : Dispositions du PMPI

Objectif Spécifique	Dispositions
<p>OS1: Disposer d'un cadre de dialogue et de partage des bénéfices résultant de l'exploitation des ressources naturelles de la zone de la Mékrou et renforcer la coopération entre les pays parties prenantes</p>	<p>D1.1 Amorcer le processus de mise en place et d'opérationnalisation des organes de coopération du bassin transfrontalier de la Mékrou</p>
	<p>D1.2 Renforcer la vigilance et la réactivité des acteurs, par la mise en place de systèmes d'alerte précoce sur les risques et catastrophes naturels dans le bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence avec la collaboration de l'ABN dès 2020</p>
	<p>D1.3 Maitriser efficacement la connaissance et la gestion des ressources en eau et des écosystèmes partagés du bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence dès 2024</p>
	<p>D1.4 : Assurer par des mesures innovantes, le financement des actions de suivi et de protection des ressources en eau et des écosystèmes de la zone d'influence du bassin de la Mékrou en 2025</p>
	<p>D 1 5 Intégrer systématiquement à tous les échelons, la dimension « genre » dans la gouvernance en matière de gestion des ressources en eau transfrontalières du bassin de la Mékrou et sa zone d'influence</p>
	<p>D.1.6 Renforcer la capacité de planification du développement des acteurs ainsi que la pertinence de leurs prises de décision en matière de développement des ressources en eau en s'appuyant sur les données et résultats de la recherche scientifique</p>
<p>OS2 : Préserver et protéger au mieux à l'horizon 2025, les ressources naturelles de la zone d'influence de la Mékrou, contre l'exploitation non durable des écosystèmes forestiers et aquatiques et des sols, tous objets d'une gestion peu efficiente</p>	<p>D2.1Mettre à la disposition des populations du bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence, des sources alternatives d'énergie afin de réduire au moins de 40%, le recours aux forêts naturelles pour le bois de chauffe et le bois d'œuvre</p>
	<p>D2.2Mettre en place et opérationnaliser un mécanisme tripartite de gestion maitrisée de la transhumance dans la zone d'influence de la Mékrou.</p>
	<p>D2.3Assurer une gestion efficiente durable de l'ensemble des importants écosystèmes aquatiques et forestiers ainsi que des patrimoines culturels dégradés de la zone d'influence de la Mékrou en 2025 en conformité avec la charte de l'eau du bassin du Fleuve Niger</p>
	<p>D2.4Améliorer l'attractivité du parc W pour les touristes.</p>
<p>OS3 Couvrir à l'horizon 2025, les besoins de base (eau, assainissement, production céréalière, de légumes...) de la population de l'espace d'application du SDAGE de la Mékrou</p>	<p>D3.1 Mobiliser au moins 100 Mm3 d'eau de surface à fin de régulariser (pérenniser) les écoulements de la Mékrou et contribuer à la satisfaction des demandes en eau potable, agricole et pour la pêche de la zone d'influence du bassin de la Mékrou d'ici 2025</p>
	<p>D3.2 Relever le taux d'accès à l'eau potable à 100% dans toutes les communes du bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence dès 2025</p>

	<p>D3.3: Relever d'au moins 50%, le taux d'assainissement global (eaux usées et excréta ; eaux de ruissellement ; déchets ménagers) de l'ensemble des communes du bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence dès 2025</p>
<p>OS 4 Contribuer à la résorption des déficits en énergie électrique et à une meilleure conservation des productions agricoles de la zone d'influence de la Mékrou à l'horizon 2025</p>	<p>D3.4 Contribuer à l'atteinte à l'horizon 2025 d'un niveau de production céréalière d'au moins 370 658 T/an (Bénin : 202 404 T ; Burkina Faso ; 74 667 T ; Niger : 88 587 T) et de production maraichère d'au moins 101 920 T/an (Bénin : 65 870 T ; Burkina Faso : 10 815 T ; Niger : 25 235 T) dans l'espace du SDAGE</p> <p>D4.1 Initier et mettre en place une centrale solaire commune ou d'intérêt commun aux trois Etats parties de l'accord-cadre de coopération en 2025 pour soutenir les besoins en électricité des secteurs de développement socioéconomique de la zone d'influence de la Mékrou (Alternative : créer pour chaque portion nationale, une centrale solaire)</p> <p>D4.2 Impulser le développement et la valorisation des productions maraichères et laitières dans le bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence</p>

II. LES ACTIONS ET MESURES PRECONISEES

Pour mettre en pratique les dispositions ci-dessus, les actions et mesures ci-après seront mises en œuvre à court, moyen et long termes. Aux actions et mesures spécifiées correspondent des produits.

OS1 : Disposer d'un cadre de dialogue et de partage des bénéfices résultant de l'exploitation des ressources naturelles du bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence et renforcer la coopération entre les pays parties prenantes

D1.1 Amorcer le processus de mise en place et d'opérationnalisation des organes de coopération du bassin transfrontalier de la Mékrou

- P1.1.1 Promouvoir auprès des acteurs et des partenaires au développement, le SDAGE et l'ossature organisationnelle de la coopération entre les 3 Etats parties prenantes de l'accord-cadre de coopération

Les activités à mener sont les suivantes : (i) Elaborer un dépliant sur le SDAGE et les organes de gestion des ressources en eau du bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence, (ii) Préparer et mener une campagne d'IEC auprès des acteurs du bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence (usagers ; services techniques ; partenaires au développement ; CEDEAO, ABN ...) sur l'accord-cadre de coopération, le SDAGE et le SAGE

- P1.1.2 Organiser officiellement les premières sessions du CTE/Mékrou et du CO/Mékrou en marge de la session la plus proche du Conseil des Ministres de l'ABN pour la validation du SDAGE du bassin de la Mékrou

En rappel, les deux organes régionaux de la Mékrou sont le Conseil d'Orientation des Ministres (CO) et le Comité Technique des Experts du sous bassin transfrontalier de la Mékrou (CTE). Le CO, composé des Ministres en charge de l'eau et dont la mission est d'orienter, de superviser et de coordonner la mise en œuvre de l'Accord-cadre de coopération entre les Etats du bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence, se réunit en marge des sessions du Conseil des Ministres de l'ABN. Par contre le CTE, composé des représentants des administrations nationales de gestion de l'eau et chargé de la mise en œuvre des délibérations du Conseil d'Orientation, se réunit en marge des sessions du Comité Technique des Experts de l'ABN. Ce sont ces deux organes qui ont à charge la validation du SDAGE du bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence. Aux fins d'avoir un document de SDAGE validé et prêt à être mis en œuvre, Il s'agira donc d'organiser officiellement les premières sessions du CTE/Mékrou et du CO/Mékrou en marge de la session la plus proche du Conseil des Ministres de l'ABN pour la validation du SDAGE du bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence.

Deux activités se dégagent alors de cette mesure :

- Elaborer les supports documentaires pour le Comité d'Orientation;
- Prendre en charge 3h/jour de travail des 3 membres du CTE/Mékrou;

- P1.1.3 Structurer et organiser le Forum Local de l'Eau(FLE) des acteurs de chaque portion nationale de la zone d'influence de la Mékrou

Les Forums Locaux des acteurs du bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence sont des espaces de concertation des acteurs locaux de l'eau du sous bassin national de la Mékrou au profit des structures de gestion des ressources en eau dans les Etats dont l'espace de compétence couvre les portions nationales. Les structures de gestion des ressources en eau peuvent être constituées, selon les Etats, des Agences de l'Eau, des Comités de Bassin, des Comités Locaux de l'Eau ou de toute autre structure locale de gestion par bassin hydrographique.

Cette mesure consistera à structurer et organiser le Forum Local (FL) des acteurs de chaque portion nationale de la zone d'influence de la Mékrou à dessein de constituer des espaces de concertation au profit des structures de gestion des ressources en eau.

Les activités suivantes se dégagent de cette mesure : (i) Mener auprès des acteurs locaux de l'eau, une campagne spécifique pour la mise en place des forums locaux de l'eau ; (ii) Organiser matériellement la tenue des AG constitutives des FLE (iii) Assurer la tenue 1ère rencontre (3 jours pour 30 représentants) par pays ;

- o P1.1.4 Mettre en place et opérationnaliser dès 2019, un Comité de Sous-Bassin Transfrontalier des acteurs de la Mékrou (CSBT-Mékrou) en tant que cadre tripartite transfrontalier de dialogue et de concertation sur la gestion des ressources en eau et les écosystèmes partagés, regroupant les acteurs locaux (usagers, services techniques, Communes, ONG...) des trois portions nationales du bassin de la Mékrou et sa zone d'influence

L'Accord Cadre de Coopération institue trois niveaux concernant les organes de coopération pour la gestion durable du sous bassin transfrontalier de la Mékrou.

En ce qui concerne le niveau régional, l'Accord-cadre de coopération institue deux organes :

- un Conseil d'Orientation des Ministres du sous bassin transfrontalier de la Mékrou ;
- un Comité Technique des Experts du sous bassin transfrontalier de la Mékrou.

Au niveau national, l'Accord-cadre de coopération institue un organe focal national du bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence chargé de la coordination de la gestion du bassin au niveau national. Les organes focaux nationaux du sous bassin transfrontalier de la Mékrou sont constitués des Structures Focales Nationales (SFN) de l'Autorité du Bassin du Niger.

Au niveau local, les organes du bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence sont les structures de gestion des ressources en eau par bassin ou sous bassin hydrographique. Ces structures de gestion des ressources en eau qui comporte les sous bassins nationaux de la Mékrou dans leur espace de compétence, peuvent consister selon les pays, en des Agences de l'Eau, Comités de Bassin, Comités Locaux de l'Eau ou toutes autres structures chargées de la gestion locale des ressources en eau par bassin hydrographique. En ce qui concerne par exemple le Burkina Faso, il s'agira de l'Agence de l'Eau du Gourma (AEG) qui comporte la portion nationale de la Mékrou dans son espace de compétence. L'AEG, à l'instar des quatre autres Agences de l'Eau créées au Burkina Faso, comporte quatre organes à savoir le Comité de Bassin, le Conseil d'Administration, la Direction générale et les Comités Locaux de l'Eau (CLE).

Comme on le constate, à part le niveau régional, il n'existe aucun organe de concertation tripartite au niveau national et local. C'est surtout l'absence au niveau local d'un tel outil qui pose problème. En effet, la concertation des acteurs locaux ne peut se faire uniquement qu'avec les structures de gestion des ressources en eau par bassin ou sous bassin hydrographique, qui ne sont que des structures locales/nationales. Si on veut réaliser une concertation des acteurs locaux au niveau local sur l'ensemble du sous bassin de la Mékrou, la concertation obtenue sera donc de trois sources, ce qui peut poser un problème à terme. Il y a lieu donc de mettre en place un Cadre Tripartite Transfrontalier (CTT) de dialogue et de concertation sur la gestion des ressources en eau et les écosystèmes partagés pour pallier cette lacune. Pour ce faire, les activités suivantes devront être menées : (i) Adopter par un acte juridique la liste nominatives des représentants des FLE au CSBT-Mékrou; (ii) Elaborer les projets de textes constitutifs du CSBT-Mékrou; (iii) Organiser la tenue de l'Assemblée Générale transfrontalière constitutive CSBT-Mékrou (mise en place et approbation des textes constitutifs /environ 10 représentants/an ; (iv) Appuyer techniquement et financièrement le CSBT-Mékrou pour son fonctionnement régulier ; (v) Suivre et évaluer le fonctionnement du CSBT-Mékrou

D1.2 Renforcer la vigilance et la réactivité des acteurs, par la mise en place de systèmes d'alerte précoce sur les risques et catastrophes naturels dans le bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence avec la collaboration de l'ABN dès 2020

- P1.2.1: Elaborer et mettre en œuvre un mécanisme opérationnel de gestion des systèmes d'alerte précoce sur les inondations, les sécheresses et les déficits céréaliers

Les activités suivantes devront être menées : (i) Mener une campagne d'IEC sur les avantages et la nécessité des systèmes d'alerte ; (ii) Identifier les acteurs directement concernés par la mise en œuvre des systèmes d'alerte (iii) Tenir une rencontre des experts concernés pour l'adoption d'un Système d'alerte transfrontalier et de son mécanisme de mise en œuvre

- P1.2.2: Assurer la mise en œuvre opérationnelle du mécanisme de gestion des systèmes d'alerte précoce

Les activités suivantes devront être menées : (i) Elaborer et mettre en œuvre un dispositif de suivi-évaluation de la mise en œuvre des systèmes d'alerte ; (ii) Former les acteurs sur le mécanisme de mise en œuvre ; (iii) Assurer régulièrement le suivi-évaluation

D1.3 Maitriser efficacement la connaissance et la gestion des ressources en eau et des écosystèmes partagés du bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence dès 2024

- P1.3.1: Consolider en relation avec l'ABN, les réseaux nationaux de suivi quantitatif et qualitatif des ressources en eau de la zone d'influence du bassin de la Mékrou (piézométrie, hydrométrie, qualité bactériologique et physico-chimique)

Pour mettre en œuvre cette mesure, les activités suivantes devront être menées : (i) Identifier avec les STN le type d'équipement et les points d'installation desdits équipements pour le suivi (ii) Acquérir et installer les équipements ; (iii) Former les acteurs concernés à l'utilisation desdits équipements ; (iv) Appuyer les STN pour la collecte et le traitement des données

- P1.3.2 : Constituer un réseau de suivi des phénomènes d'érosion et de comblement des lits de la Mékrou, de ses affluents et des lacs d'eau de surface

Pour mener cette mesure les activités suivantes seront conduites : (i) Identifier les sites de contrôle ; (ii) Mettre en place un réseau (échelles) de suivi de l'envasement des lits de la Mékrou et des plans d'eau de surface ; (iii) Renforcer les capacités des STN concernés à la collecte, au traitement et la gestion des données

- P1.3.3 Elaborer et mettre en place en relation avec l'ABN et les STN compétents, un SIG transfrontalier opérationnel pour la gestion des données sur l'eau et les écosystèmes de la zone d'influence de la Mékrou le SIG (qualité, quantité, usages, état de dégradation des berges, prolifération des plantes nuisibles, ...)

La mise en œuvre de cette mesure requiert celles des activités suivantes (i) Conduire une étude pour la mise en place du SIG transfrontalier (TdR, prestation, ...) et leur mise en adéquation avec les besoins en inputs des modèles mathématiques d'aide à la prise de décision; (ii) Former les acteurs concernés pour l'exploitation du SIG

D1.4 : Assurer par des mesures innovantes, le financement des actions de suivi et de protection des ressources en eau et des écosystèmes de la zone d'influence du bassin de la Mékrou en 2025

- P1.4.1: Etablir la faisabilité de la mise en œuvre des principes « préleveur-payeur » et « pollueur-payeur » dans le bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence:
 - a) le principe préleveur-payeur, en vertu duquel les usages de l'eau donnent lieu au paiement d'une redevance destinée à contribuer au financement de la gestion des ressources en eau et de l'environnement dans le sous bassin transfrontalier de la Mékrou;

- b) le principe pollueur-payeur, en vertu duquel les coûts des mesures de prévention, de maîtrise et de réduction de la pollution dans le sous bassin transfrontalier de la Mékrou sont à la charge du pollueur ;

Plus loin, l'Accord-cadre de Coopération en son Article 31. Politiques et législations en matière d'eau, stipule que : « Les Etats s'efforcent d'adopter et de mettre en œuvre de manière effective des politiques, des stratégies intégrées et des législations internes efficaces pour l'utilisation et la protection des ressources en eau ainsi que la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique du sous bassin transfrontalier de la Mékrou. Ils veillent, à cet effet, à harmoniser leurs politiques, stratégies et cadres législatifs dans les domaines pertinents de la gestion durable des ressources en eau et de l'environnement », montrant par là sa volonté de parvenir à une gestion commune des Etats de la législation en matière d'eau.

Il en découle les activités suivantes : (i) Conduire une étude de faisabilité et faire adopter les documents y relatifs ; (ii) Mener des campagnes d'IEC afin d'obtenir l'adhésion des contribuables potentiels de la zone d'influence de la Mékrou

- o P.1.4.2 Assurer le suivi-évaluation de la mise en œuvre desdits principes. Pour remplir cette mesure, il s'agira de : (i) Elaborer le document de suivi-évaluation ; (ii) Renforcer les capacités des acteurs pour assurer le suivi-évaluation.

D .1.5 Intégrer systématiquement à tous les échelons, la dimension « genre » dans la gouvernance en matière de gestion des ressources en eau transfrontalières du bassin de la Mékrou et sa zone d'influence

- o P.1.5.1 Créer les conditions favorables à une meilleure insertion des personnes vulnérables dans la vie socio comique du bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence

Les activités à mener sont : (i) Conduire une étude du milieu sur les plans politique, social, économique et culturel, centrée sur le statut actuel des personnes vulnérables dans chaque commune de l'espace d'application du SDAGE ; (ii) Mener une campagne d'IEC dans toutes les communes pour l'adhésion des personnes vulnérables de la population à cette mesure ; (iii) Organiser les personnes vulnérables dans l'objectif de leur insertion dans la vie socioéconomique ; (iv) Organiser des visites d'échanges d'expériences entre couches vulnérables des trois portions nationales de l'espace d'application du SDAGE ; (v) Inclure systématiquement les femmes et les jeunes dans les délégations pays aux instances de concertation et de gestion

- o P.1.5.2 Renforcer les capacités de prise de décisions et de participation au développement de l'économie locale des personnes vulnérables

Il en découle les activités suivantes : (i) Renforcer les capacités des personnes vulnérables en matière de gouvernance et de compétences techniques (métiers) ; (ii) Former professionnellement au moins dix (10) personnes vulnérables par portion nationale de l'espace d'application du SDAGE à l'entrepreneuriat féminin en particulier ; (iii) Doter au moins dix (10) femmes par portion nationale de l'espace d'application du SDAGE d'un kit minimum de mise en place d'une unité ou activités génératrices de revenu

D.1.6 Renforcer la capacité de planification du développement des acteurs ainsi que la pertinence de leurs prises de décision en matière de développement des ressources en eau en s'appuyant sur les données et résultats de la recherche scientifique

- o P.1.6.1 Créer une dynamique de recours systématique aux résultats des recherches scientifiques et des modèles de prévisions dans les prises de décision en matière de planification et de développement des ressources en eau

Les activités qui en découlent sont les suivantes : (i) Mettre en adéquation les inputs des modèles de prévision/aide à la prise de décision et les systèmes d'informations sur l'eau et sur les productions agricoles en lien avec le changement climatique ; (ii) Appuyer techniquement et financièrement les institutions de recherche des 3 pays dans le développement et la mise en cohérence de leurs modèles de prévision et d'aide à la prise de décision ; (iii) Appuyer techniquement et financièrement les STN dans la mise en cohérence de leurs systèmes d'information sur l'eau et sur les productions agricoles avec les modèles de prévision et d'aide à la prise de décision ; (iv) Former les STN et les organes transfrontaliers de gouvernance et de gestion des ressources en eau à l'appropriation et à l'utilisation des résultats scientifiques en général, de ceux de la recherche en particulier, (v) Appuyer les STN pour la collecte, le traitement et le stockage des données de bases indispensables à l'alimentation des modèles de prévision

- P.1.6.2 Veiller au fonctionnement et à l'exploitation optimale des modèles de prévision existants et développés dans le cadre du projet Mékrou.

Les activités suivantes sont à mener : (i) Assurer le suivi-évaluation de la mise en œuvre des modèles de prévision/aide à la prise de décision ; (ii) Améliorer au fil du temps et des données et expériences acquises, la performance des modèles

D.1.7 Assurer la sécurité foncière des aménagements du SDAGE, résoudre et prévenir les conflits d'usages des ressources en eau du bassin de la Mékrou et sa zone d'influence

- P.1.7.1 Sécuriser l'ensemble des aménagements réalisés dans le cadre du SDAGE

Les activités qui en découlent sont les suivantes : (i) Mener à l'échelle de toutes les communes du bassin de la Mékrou et sa zone d'influence, une étude sur la question foncière en rapport avec la sécurisation des aménagements d'intérêt publics prévus dans le cadre du SDAGE, (ii) Mener une campagne d'IEC auprès des détenteurs de terres et des communes concernés afin d'avoir leur adhésion à la sécurisation ; (iii) Tenir un forum des acteurs concernés pour élaborer et adopter des décisions consensuelles en matière de sécurité foncière

- P.1.7.2 Mettre en place dans le cadre des FLE et du CSBT-Mékrou, un mécanisme de résolution/prévention des conflits liés aux usages de l'eau et des ressources forestières en s'appuyant sur les mécanismes existants.

Les activités qui en découlent sont les suivantes : (i) Tenir un forum transfrontalier sur les conflits liés aux usages des ressources naturelles du bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence ; (ii) Elaborer et mettre en œuvre un protocole d'arbitrage et prévention des conflits entre usagers des ressources naturelles.

OS2 : Préserver et protéger au mieux à l'horizon 2025, les ressources naturelles de la zone d'influence de la Mékrou, contre l'exploitation non durable des écosystèmes forestiers et aquatiques et des sols, tous objets d'une gestion peu efficiente

D2.1 Mettre à la disposition des populations du bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence, des sources alternatives d'énergie afin de réduire au moins de 40%, le recours aux forêts naturelles pour le bois de chauffe et le bois d'œuvre

- P2.1.1 Etablir une situation de référence sur les consommations en bois de cuisine et les demandes en énergie et sur les prédispositions des populations à recourir aux sources alternatives d'énergies renouvelables

Cette mesure consistera à : (i) Mener une étude sur les consommations et demandes actuelles et futures ainsi que sur les prédispositions des ménages à recourir aux sources alternatives d'énergie ; (ii) Déterminer : les superficies disponibles et nécessaires pour la

plantation des ligneux à croissance rapide ; la demande en plaques solaires à induction et en foyers améliorés

- P2.1.2 Planter, ouvrir au pâturage, gérer et exploiter au plus tard en 2025, des forêts de ligneux à croissance rapide occupant au moins 20% de la superficie du territoire de chaque commune, de l'espace d'application du SDAGE

Pour ce faire il s'agira de : (i) Mener un plaidoyer auprès des propriétaires fonciers et des communes pour la mise à disposition des terres nécessaires à la mise en place des forêts ; (ii) Acquérir et planter des plants de ligneux à croissance rapide ; (iii) Renforcer les capacités des acteurs pour l'exploitation et la gestion des forêts ainsi créées

- P2.1.3 Mettre en place par pays dans l'espace d'application du SDAGE, une unité de fabrication de plaques à induction solaires et des unités de fabrication de foyers améliorés adaptés afin de réduire la consommation du bois des forêts naturelles

Cette mesure consistera à : (i) Etablir la faisabilité technique et financière pour la mise en place des unités, (ii) Mener une campagne d'IEC auprès des promoteurs privés et des communes pour susciter leur intérêt et leur engagement pour le projet ; (iii) Accompagner financièrement et techniquement les promoteurs engagés dans la mise en place et l'exploitation des unités

- P2.1.4 Créer les conditions pour l'équipement progressif de 40% des ménages en plaques à induction solaires, 20% en biogaz et 60% en foyers améliorés à l'horizon 2025

Les activités à mener sont : (i) Mener une campagne de promotion et d'acquisition des différents équipements auprès des ménages (coût accessible, avantages...) ; (ii) Renforcer les capacités des ménages pour l'utilisation optimale des équipements et pour l'exploitation du biogaz

D2.2 Mettre en place et opérationnaliser un mécanisme tripartite de gestion maîtrisée de la transhumance dans la zone d'influence de la Mékrou

P2.2.1 Créer à la mesure du cheptel sédentaire et transhumant, des zones de pâturage conformes aux normes d'aménagement (charge pastorale, équipements...) dans le bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence

Les activités suivantes devront être menées : (i) Etablir la cartographie des zones pastorales aménageables ; (ii) Mener un plaidoyer auprès des propriétaires fonciers et des communes pour la mise à disposition des espaces à aménager ; (iii) Réaliser les aménagements nécessaires (pistes, points d'eau, aire de repos, aire de pâturage...) ; (iv) Renforcer les capacités des acteurs pour l'exploitation et la gestion des espaces aménagés ; (v) Assurer le suivi-évaluation de l'exploitation et de la gestion des aménagements pastoraux

- P2.2.2 Définir et mettre en place en relation avec l'ABN et les STN, un système transfrontalier informatisé de collecte et d'échanges des données relatives à la santé, au nombre et aux mouvements saisonniers des troupeaux transhumants à des postes de contrôle déterminés dans la zone d'influence de la Mékrou entre les services techniques concernés des 3 pays

Les activités suivantes devront être conduites : (i) Identifier et créer des postes de contrôle des flux et de la santé des troupeaux transhumants ; (ii) Equiper les postes de contrôles en moyens humains et matériels pour assurer le contrôle sanitaire et le suivi des flux des troupeaux transhumants ; (iii) Mettre en place un mécanisme de collecte et d'échanges des

données sur la transhumance (santé, flux...); (iv) Assurer régulièrement le suivi-évaluation des actions de suivi et de contrôle

D2.3 Assurer une gestion efficiente durable de l'ensemble des importants écosystèmes aquatiques et forestiers ainsi que des patrimoines culturels dégradés de la zone d'influence de la Mékrou en 2025 en conformité avec la charte de l'eau du bassin du Fleuve Niger

- P2.3.1 Restaurer/protéger 100% des écosystèmes et des sites sacrés dégradés du bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence au plus tard en 2025

Cette mesure consistera à : (i) Elaborer en appui aux communes, des plans communaux de restauration et de protection intégrée des écosystèmes partagés et locaux dégradés et/ou menacés ; (ii) Définir et délimiter des zones de protection rapprochée des écosystèmes aquatiques et forestiers ainsi que des sites sacrés de la zone d'influence de la Mékrou; (iii) Accompagner les communes et les communautés coutumières dans la préservation et la protection des sites sacrés

- P2.3.2 Définir et mettre en œuvre, un mécanisme tripartite transfrontalier de mise en synergie des actions des polices de l'environnement et de l'eau des 3 pays dans toute la zone d'influence de la Mékrou et équiper lesdites polices en drones pour qu'elles remplissent convenablement leur mission ;

La réalisation de cette mesure entrainera les activités suivantes :(i) Equiper en drones à raison de 3 par STN concerné, et former les services techniques bénéficiaires à leurs utilisation gestion ; (ii) Assurer un suivi-évaluation régulier de l'exploitation des drones de surveillance ;

D2.4 Améliorerl'attractivité du parc W pour les touristes

- P2.4.1 Renforcer la sécurité sur l'ensemble du parc W

Cette mesure nécessitera de (i) Mettre en place un mécanisme tripartite fonctionnel de renseignement et de partage des informations entre les services en charge de la sécurité des 3 pays au niveau du parc W ; (ii) Accompagner la mise en œuvre des actions conjointes de surveillance/intervention périodique, par les services en charge de la sécurité des 3 pays ; (iii) Assurer un suivi-évaluation régulier des actions de sécurisation du parc W.

- P2.4.2 Consolider l'ensemble des infrastructures d'accueil et d'observation du parc W (pistes d'accès, postes d'observation de la faune, locaux, système d'assainissement et d'alimentation en eau potable ...)

Pour remplir cette mesure, les activités suivantes sont nécessaires :(i) Etablir une situation de référence sur l'état des infrastructures et aménagements connexes du parc W ; (ii) Entreprendre les travaux de construction/réhabilitation et assainissement des voies d'accès et des sites d'accueil touristiques ainsi que des postes d'observation de la faune ; (iii) Assurer le suivi-évaluation de l'exploitation des infrastructure d'accueil du parc W.

OS3 : Couvrir à l'horizon 2025, les besoins de base (eau, assainissement, production céréalière, de légumes...) de la population de l'espace d'application du SDAGE de la Mékrou

D3.1 Mobiliser au moins100 Mm3 d'eau de surface à fin de régulariser (pérenniser) les écoulements de la Mékrou et contribuer à la satisfaction des demandes en eau potable, agricole et pour la pêche de la zone d'influence du bassin de la Mékrou d'ici 2025

- P3.1.1 Etablir la faisabilité technique et économique du barrage et des ouvrages connexes y compris la possibilité de production d'énergie hydroélectrique

Cette mesure entraîne les activités suivantes : (i) Mener en dehors du parc W, une étude de faisabilité technique et économique du barrage et retenir l'option de barrage hydroélectrique si le site s'y prête.

- P3.1.2 Mettre en place les infrastructures hydrauliques de stockage et de dérivation des eaux de ruissellement de la Mékrou comprenant un barrage commun Forfait d'une capacité d'au moins 100 millions de m³

Cette mesure conduira à : (i) Construire en dehors du parc W en territoire béninois, le barrage retenu par l'étude, en lui conférant un statut d'ouvrage commun ou d'intérêt commun d'une capacité d'au moins de 100 Mm³; (ii) réaliser Mettre en place une station de contrôle assurant un débit d'étiage moyen de 2,5 m³/s afin de régulariser (rendre pérenne) l'écoulement de la Mékrou toute l'année; (iii) Construire 2 seuils de dérivation des eaux du réservoir de stockage au niveau des portions nationales du Burkina Faso et du Niger pour soutenir l'AEP, la petite irrigation et la pêche ; (iv) Construire un seuil de dérivation des eaux du barrage pour l'alimentation des mares du parc W.

D3.2 Relever le taux d'accès à l'eau potable à 100% dans toutes les communes du bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence dès 2025

- P3.2.1 Assurer à 100% la demande en eau potable des populations de toutes les communes de la zone d'influence de la Mékrou à l'horizon 2025 à travers un programme commun d'AEP rurale et le traitement de
- 6 Mm³/an d'eau brute supplémentaires pour les chefs-lieux de commune-

Cette mesure consistera à : (i) Mettre en œuvre un programme commun de création d'au moins 60 AEP multi-villages supplémentaires ou leurs équivalents en PEM, pour la couverture de la demande en eau potable des zones rurales de toutes les communes de la zone d'influence de la Mékrou à l'horizon 2025; (ii) Créer ou consolider des stations de traitement d'eau brute de la Mékrou afin d'assurer la couverture à 100% de la demande en eau potable des populations urbaines (en appui aux sociétés nationales de distribution d'eau potable des 3 pays) à l'horizon 2025; (iii) Réhabiliter l'ensemble des points d'eau potable modernes en panne et non abandonnés dans toutes les zones rurales des communes du bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence ; (iv) Former et accompagner les ménages et les acteurs institutionnels pour la collecte des eaux de pluie et leur utilisation pour l'AEP (impluviums, bâches...); (v) Mettre aux normes de potabilité, l'ensemble des puits ouverts pérennes mis à la consommation des populations de la zone d'influence du bassin (couverture, prétraitement...).

- P3.2.2 Renforcer la performance des structures de gestion des infrastructures hydrauliques d'eau potable de toutes les communes à l'horizon 2025

Cette mesure consistera à : (i) Renforcer/mettre en place un système local de gestion du service public de distribution de l'eau potable (base de données ; SIG ; gestion et maintenance des points d'eau) dans toutes les communes de la zone d'influence du bassin de la Mékrou

D 3.3 Relever d'au moins 50%, le taux d'assainissement global (eaux usées et excréta ; eaux de ruissellement ; déchets ménagers) de l'ensemble des communes du bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence dès 2025

- P 3.3.1 Renforcer les capacités des communes en matière de planification et de gestion des systèmes d'AEP et d'assainissement

Les activités qui soutiennent cette mesure sont les suivantes : Soutenir sur les plans techniques et financiers, les communes pour l'élaboration/consolidation de leurs plans communaux d'assainissement

- **P 3.3.2 Soutenir techniquement et financièrement les communes dans la mise en œuvre de leurs stratégies et programmes d'assainissement**

Cette mesure incorpore les activités suivantes :

- (i) Assurer l'équipement en latrines d'au moins 50% des ménages et 100% des infrastructures publiques (établissements scolaires, centres de santé, marchés publics, ...) des communes de l'espace de compétence du SDAGE de la Mékrou;
- (ii) Réaliser/réhabiliter environ 20 km de caniveaux de drainage des eaux pluviales par chef-lieu de commune ;
- (iii) Organiser la collecte et l'évacuation des déchets solides (création et gestion de décharges publiques sécurisées ; organisation de la collecte des déchets...)

D3.4 Contribuer à l'atteinte à l'horizon 2025 d'un niveau de production céréalière d'au moins 370 658 T/an (Bénin : 202 404 T ; Burkina Faso : 74 667 T ; Niger : 88 587 T) et de production maraichère d'au moins 101 920 T/an (Bénin : 65 870 T ; Burkina Faso : 10 815 T ; Niger : 25 235 T) dans l'espace du SDAGE.

P3.4.1 Porter les rendements moyens des cultures céréalières à 3 T/ha et des cultures maraichères à 35 T/ha

Pour mettre en œuvre cette mesure, il s'agira de (i) Soutenir la création d'environ 44 000 bassins de collecte des eaux de ruissellement pour soutenir à titre de promotion, l'irrigation de complément dans l'ensemble des communes de l'espace d'application du SDAGE de la Mékrou; (ii) Mener une campagne IEC pour l'utilisation massive voire systématique des semences améliorées; (iii) Assurer un suivi-évaluation des actions.

- **P3.4.2 Promouvoir et assurer la production de semences améliorées d'au moins 20 tonnes /commune :**

Pour mettre en œuvre cette mesure, il s'agira de : (i) Identifier et soutenir financièrement et matériellement (système efficient d'irrigation, motopompes...) les initiatives locales de production de semences améliorées (cultures maraichères et pluviales ; (ii) Former les producteurs agricoles sur les techniques de production des semences de cultures maraichères (oignon, tomate, choux, salade...) et de semences céréalières améliorées (maïs, ...)

- **P 3.4.3 Promouvoir progressivement l'agroécologie dans tous les champs pluviaux**

Pour mettre en œuvre cette mesure, il s'agira de : (i) Mener auprès des producteurs agricoles, une campagne IEC sur les avantages associés à cette technique ; (ii) Organiser les producteurs autour des techniques de l'agroforesterie dans les champs de production pluviale

- **P3.4.4 Promouvoir la culture bio dans tous les périmètres maraichers et dans les champs de culture pluviale dans l'espace d'application du SDAGE**

Pour mettre en œuvre cette mesure, il s'agira de : (i) Promouvoir et assurer la plantation de 500 ha de nems/commune pour soutenir les besoins en pesticides naturels des cultures maraichères ; (ii) Former et accompagner les producteurs de toutes les communes de l'espace d'application du SDAGE, aux pratiques agro-écologiques et à la culture bio (culture sans pesticides et engrais chimiques ; pépinières...)

OS 4 Contribuer à la résorption des déficits en énergie électrique et à une meilleure conservation des productions agricoles de la zone d'influence de la Mékrou à l'horizon 2025

D4.1 Initier et mettre en place une centrale solaire commune ou d'intérêt commun aux trois Etats parties de l'accord-cadre de coopération en 2025 pour soutenir les besoins en électricité des secteurs de développement socioéconomique de la zone d'influence de la Mékrou (Alternative : créer pour chaque portion nationale, une centrale solaire)

- P4.1.1 Réunir les conditions pour la création d'une centrale solaire commune au profit des communes du bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence

Le développement économique de la zone de la Mékrou passe nécessairement par la résorption du déséquilibre énergétique prononcé qui prévaut actuellement dans ladite zone. Il y a lieu de combler ce déficit énergétique par la construction d'une centrale solaire qui alimentera toutes les communes situées dans la zone de la Mékrou. Une étude de faisabilité précisera les aspects techniques, financiers, économiques, organisationnels et de gestion d'un tel équipement. A la suite de cette étude de faisabilité, il sera nécessaire de mobiliser les fonds nécessaires pour la construction d'un tel équipement. On aura donc les activités majeures suivantes : (i) Mener une étude de faisabilité technique et économique de la centrale solaire commune (APS; puis APD; DAO si accord des 3 pays et de la CEDEAO); (ii) Mener un plaidoyer auprès des 3 pays concernés, de l'ABN et de la CEDEAO afin d'obtenir leur accord et adhésion au projet ; (iii) Elaborer et adopter un protocole d'accord de création et d'exploitation/gestion de la centrale solaire (partage des coûts et bénéfices; choix du site; modalité de gestion et d'exploitation...).

- P4.1.2 Mettre en place une centrale solaire photovoltaïque d'une capacité de 60 Mégawatts afin d'améliorer la couverture de la demande en électricité au bénéfice des populations des 3 Etats parties de l'accord-cadre de coopération (en relation avec les sociétés nationales de production et de distribution de l'électricité) ;

Cette mesure consistera à (i) Mobiliser les ressources financières nécessaires (table ronde ; plaidoyer...); (ii) Réaliser les travaux de construction de la centrale solaire et des équipements connexes; (iii) Mettre place l'unité de gestion de la centrale; (iv) Assurer le suivi-évaluation régulier de l'exploitation de la centrale

- P 4.1.3 Définir les modalités de contribution financière de la centrale au financement de la gestion des ressources en eau du bassin de la Mékrou

Les activités à mener sont les suivantes : (i) Convenir du taux de contribution financière de la centrale à la gestion des ressources naturelles du bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence ; (ii) Assurer le suivi-évaluation de l'utilisation de la contribution financière

D4.2 Impulser le développement et la valorisation des productions maraichères et laitières dans le bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence

- P4.2.1 Mettre en place par commune, au moins 2 infrastructures modernes de conservation des produits maraichers de l'espace d'application du SDAGE

Cette mesure consistera à : (i) Mener une campagne d'IEC sur les différents types d'infrastructure de conservation et leurs avantages respectifs afin de susciter l'adhésion des producteurs maraichers; (ii) Mettre place les infrastructures de conservation sollicitées; (iii) Renforcer les capacités des producteurs agricoles en matière de respect des normes de conditionnement, de conservation et de stockage des productions agroalimentaires; (iv) Assurer le suivi-évaluation de la gestion des différentes infrastructures;

- P4.2.2 Soutenir et accompagner la mise en place de laiteries de capacité d'au moins 6 m3/jour dans chaque commune du bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence

Cette mesure consistera à (i) Mener une étude de faisabilité technique et économique sur la mise en place des laiteries; (ii) Mener une campagne d'IEC sur les avantages économique et social des laiteries; (iii) Promouvoir et soutenir le développement de ranchs (production laitière); (iv) Organiser les acteurs de la filière "production laitière" afin d'assurer notamment en quantité et qualité la demande des laiteries (création de réseaux et circuits de collecte...; (v) Mettre en place des laiteries équipées en matériel de production de yaourt et fromage ; (vi) Renforcer les capacités des acteurs concernés en matière de gestion et de marketing et (vii) Assurer le suivi-évaluation de la gestion des laiteries.

- o P4.2.3 Promouvoir (formation, soutien technique et financier) la production de yaourt et de fromage par les personnes les plus vulnérables (femmes, enfants, handicapés, ...)

Cette mesure consistera à : (i) Mener une campagne d'IEC sur la production (avantages ; exigences) du yaourt et du fromage ; (ii) Renforcer les capacités des personnes vulnérables en particulier sur les techniques de production et de conservation des produits concernés ; (iii) Appuyer financièrement les acteurs dans l'organisation de journées promotionnelles sur les produits laitiers des laiteries ; (iv) Assurer un suivi-évaluation de la gestion des laiteries

P4.2.4 Mettre en place à l'horizon 2025, une unité agro-alimentaire commune de production de lait en poudre dans le bassin transfrontalier de la Mékrou (peut nécessiter 100 m3 de lait/jour à transformer) : Etude de faisabilité ; plaidoyer CEDEAO, CO, ABN ; organisation de la filière lait et du mécanisme de collecte...

Cette mesure consistera à : (i) Mener une étude de faisabilité technique et économique sur la production du lait en poudre ; (ii) Mener un plaidoyer auprès des 3 pays concernés, de l'ABN et de la CEDEAO afin d'obtenir leur accord et adhésion au projet, (iii) Mettre en place l'unité de production de lait en poudre ; (iv) Mettre en place la structure de gestion et renforcer les capacités des acteurs concernés ; (v) Assurer un suivi-évaluation de la gestion de l'unité de production de lait en poudre

III. LE CADRE LOGIQUE DU PMPI

Pour assurer une cohérence dans sa mise en œuvre tout en facilitant en même temps son suivi-évaluation au cours de sa progression dans le temps, le PMPI doit obéir à un cadre logique tel que proposé ci-dessous au tableau 2.

Tableau 2 : Cadre logique du PMPI

Objectif global du PMPI : Gérer les ressources en eau en concertation avec l'ensemble des acteurs en vue de contribuer au développement durable de l'espace de compétence du Bassin de la Mékrou et de sa zone d'influence			
Objectif spécifique n°1 (OS1) : Disposer d'un cadre de dialogue et de partage des bénéfices résultant de l'exploitation des ressources naturelles de la zone de la Mékrou et renforcer la coopération entre les pays parties prenantes			
Mesures préconisées et Produits correspondants (P)	Indicateurs des Résultats ou activité à réaliser d'ici l'horizon du SDAGE (2025)	Source de vérification	Hypothèses / Risques
D1.1 Amorcer le processus de mise en place et d'opérationnalisation des organes de coopération du bassin transfrontalier de la Mékrou			
P1.1.1 Promouvoir auprès des acteurs et des partenaires au développement, le SDAGE et l'ossature organisationnelle de la coopération entre les 3 Etats parties prenantes de l'accord-cadre de coopération	<ul style="list-style-type: none"> ▪ un dépliant sur le SDAGE et les organes de gestion des ressources en eau du bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence, (ii) Préparer et mener ▪ une campagne d'IEC auprès des acteurs du bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence 	<p>Rapports annuels de l'ABN-SFN ; CTE</p> <p>Rapports annuels de l'ABN-SFN ; CTE</p>	<p>✓ Le document de SDAGE est adopté par le CM de l'ABN</p> <p>✓ Tenue des premières sessions du CTE/Mékrou et du CO/Mékrou</p> <p>✓ Le FLE est accepté sur toutes les portions nationales de la Mékrou</p>
P1.1.2 Organiser officiellement les premières sessions du CTE/Mékrou et du CO/Mékrou en marge de la session la plus proche du Conseil des Ministres de l'ABN pour la validation du SDAGE du bassin de la Mékrou	<ul style="list-style-type: none"> ▪ : les supports documentaires pour le Comité d'Orientation ; ▪ Prise en charge 3h/jour de travail des 3 membres du CTE/Mékrou; 	<p>Rapports annuels de l'ABN-SFN ; CTE</p> <p>Rapports annuels de l'ABN-SFN ; CTE</p>	
P1.1.3 Structurer et organiser le Forum Local de l'Eau(FLE) des acteurs de chaque portion nationale de la zone d'influence de la Mékrou	<ul style="list-style-type: none"> ▪ une campagne spécifique pour la mise en place des forums locaux de l'eau; ▪ la tenue des AG constitutives des FLE ▪ la tenue 1ère rencontre (3 jours pour 30 représentants) par pays 	<p>Rapports annuels de l'ABN-SFN ; STN ; AE/CB</p> <p>Rapports annuels de l'ABN-SFN ; STN ; AE/CB</p>	<p>✓ L'idée du CTT est acceptée sur toutes les portions nationales de la Mékrou</p>
P1.1.4 Mettre en place et opérationnaliser dès 2019, un Comité de Sous-Bassin Transfrontalier des acteurs de la Mékrou (CSBT-Mékrou) en tant que cadre tripartite transfrontalier de dialogue et de concertation sur la gestion des ressources en eau et les	<ul style="list-style-type: none"> ▪ la liste nominative des représentants des FLE au CSBT-Mékrou; ▪ les projets de textes constitutifs du CSBT-Mékrou ▪ la tenue de l'Assemblée Générale 	<p>Rapports annuels de l'ABN-SFN ; STN ; AE/CB)</p> <p>Rapports annuels de l'ABN-SFN ; STN ; AE/CB</p>	

écosystèmes partagés, regroupant les acteurs locaux (usagers, services techniques, Communes, ONG...) des trois portions nationales du bassin de la Mékrou et sa zone d'influence	transfrontalière constitutive CSBT-Mékrou; <ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui technique et financier du CSBT-Mékrou ▪ suivi et évaluation du fonctionnement du CSBT-Mékrou 		
D1.2 Renforcer la vigilance et la réactivité des acteurs, par la mise en place de systèmes d'alerte précoce sur les risques et catastrophes naturels dans le bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence avec la collaboration de l'ABN dès 2020			
P1.2.1 : Elaborer et mettre en œuvre un mécanisme opérationnel de gestion des systèmes d'alerte précoce sur les inondations, les sécheresses et les déficits céréaliers	<ul style="list-style-type: none"> ▪ une campagne d'IEC sur les avantages et la nécessité des systèmes d'alerte ▪ identification des acteurs directement concernés par la mise en œuvre des systèmes d'alerte ▪ une rencontre des experts concernés pour l'adoption d'un Système d'alerte transfrontalier et de son mécanisme de mise en œuvre ▪ 	Rapport d'activités de la campagne IEC Document d'identification des acteurs Rapport de fonctionnement des systèmes d'alerte Document d'élaboration des mécanismes de mise en œuvre	Existence de bonne collaboration entre les services techniques
P1.2.2 : Assurer la mise en œuvre opérationnelle du mécanisme de gestion des systèmes d'alerte précoce	<ul style="list-style-type: none"> ▪ un dispositif de suivi-évaluation de la mise en œuvre des systèmes d'alerte ▪ formation des acteurs sur le mécanisme de mise en œuvre ▪ suivi-évaluation régulier ▪ 	Rapport d'étude Rapport de formation	
D1.3 Maitriser efficacement la connaissance et la gestion des ressources en eau et des écosystèmes partagés du bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence dès 2024			
P1.3.1: Consolider en relation avec l'ABN, les réseaux nationaux de suivi quantitatif et qualitatif des ressources en eau de la zone d'influence du bassin de la Mékrou (piézométrie, hydrométrie, qualité bactériologique et physico-chimique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ le type d'équipement et les points d'installation desdits équipements identifiés pour le suivi ▪ les acteurs formés à l'utilisation desdits équipements ▪ les données collectées et traitées ▪ 	Rapport d'identification des équipements Pièces justificatives de dépenses Rapport d'installation des équipements Rapport de formation Rapports d'activités/suivi	Existence de bonne collaboration entre les services techniques

<p>P1.3.2 : Constituer un réseau de suivi des phénomènes d'érosion et de comblement des lits de la Mékrou, de ses affluents et des lacs d'eau de surface</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ les sites de contrôle identifiés ▪ un réseau (échelles) de suivi de l'envasement des lits de la Mékrou et des plans d'eau de surface ▪ la capacité renforcée des STN à la collecte, au traitement et la gestion des données ▪ 	<p>Rapport d'identification Rapport de suivi Rapport de formation</p>	<p>Existence de bonne collaboration entre les services techniques</p>
<p>P1.3.3 Elaborer et mettre en place en relation avec l'ABN et les STN compétents, un SIG transfrontalier opérationnel pour la gestion des données sur l'eau et les écosystèmes de la zone d'influence de la Mékrou le SIG (qualité, quantité, usages, état de dégradation des berges, prolifération des plantes nuisibles, ...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ une étude pour la mise en place du SIG transfrontalier ▪ des acteurs formés pour l'exploitation du SIG ▪ 	<p>Document de TdR Rapport d'étude Existence d'un logiciel/progiciel adapté Rapport de formation</p>	<p>Existence de bonne collaboration entre les services techniques</p>
<p>D1.4 : Assurer par des mesures innovantes, le financement des actions de suivi et de protection des ressources en eau et des écosystèmes de la zone d'influence du bassin de la Mékrou en 2025</p>			<p>Existence de bonne collaboration entre les services techniques</p>
<p>P1.4.1: Etablir la faisabilité de la mise en œuvre des principes « préleveur-payeur » et « pollueur-payeur » dans le bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence:</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une étude de faisabilité et adoption des documents y relatifs ▪ Une adhésion des contribuables potentiels de la zone d'influence de la Mékrou 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport d'étude ▪ PV d'adoption ▪ Rapport de campagne ▪ Rapport d'identification des redevables 	<p>Existence de bonne collaboration entre les services techniques</p>
<p>P1.4.2 Assurer le suivi-évaluation de la mise en œuvre desdits principes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ le document de suivi-évaluation ▪ la capacité des acteurs à assurer le suivi-évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport d'étude ▪ Rapport de concertation tripartite 	<p>Existence de bonne collaboration</p>

<p>P1.4.3 : Assurer le suivi-évaluation de la mise en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaborer le document de suivi-évaluation; ▪ renforcer les compétences des acteurs à son application 	<p>Rapport d'étude Rapport de formation</p>	<p>entre les services techniques</p>
<p>D .1.5 Intégrer systématiquement à tous les échelons, la dimension « genre » dans la gouvernance en matière de gestion des ressources en eau transfrontalières du bassin de la Mékrou et sa zone d'influence</p>			
<p>P.1.5.1 Créer les conditions favorables à une meilleure insertion des personnes vulnérables dans la vie socio comique du bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ une étude du milieu sur les plans politique, social, économique et culturel des personnes vulnérables dans chaque commune de l'espace d'application du SDAGE ▪ adhésion des personnes vulnérables de la population ▪ insertion dans la vie socioéconomique des personnes vulnérables ▪ des visites d'échanges d'expériences entre couches vulnérables des trois portions nationales de l'espace d'application du SDAGE ▪ inclusion des femmes et des jeunes dans les délégations pays aux instances de concertation et de gestion ▪ 	<p>Rapport d'étude</p> <p>Rapport d'activités</p> <p>Rapport d'activités</p> <p>Rapport d'activités</p> <p>Rapport d'activités</p>	<p>Etablissement d'un diagnostic approfondi de la situation suivi d'une bonne politique ou stratégie de l'insertion des personnes vulnérables</p>
<p>P.1.5.2 Renforcer les capacités de prise de décisions et de participation au développement de l'économie locale des personnes vulnérables</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Evaluation de la capacité des personnes vulnérables en matière de gouvernance et de compétences techniques ▪ La formation professionnelle d'au moins dix personnes vulnérables par portion nationale de l'espace d'application du SDAGE à l'entrepreneuriat féminin en particulier ▪ La disponibilité d'un kit minimum de mise en place d'une unité ou activités génératrices de revenu pour au moins dix (10) femmes par portion nationale de l'espace d'application du SDAGE ▪ 	<p>Rapport d'études</p> <p>Rapport de formation</p> <p>Rapport d'activité</p>	<p>Etablissement d'un diagnostic approfondi de la situation suivi d'une bonne politique ou stratégie de l'insertion des personnes vulnérables</p>
<p>D.1.6 Renforcer la capacité de planification du développement des acteurs ainsi que la pertinence de leurs</p>			

<p>prises de décision en matière de développement des ressources en eau en s'appuyant sur les données et résultats de la recherche scientifique</p>			
<p>P.1.6.1 Créer une dynamique de recours systématique aux résultats des recherches scientifiques et des modèles de prévisions dans les prises de décision en matière de planification et de développement des ressources en eau</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une adéquation entre les inputs des modèles de prévision/aide à la prise de décision et les systèmes d'informations sur l'eau et sur les productions agricoles en lien avec le changement climatique ▪ Le développement et la cohérence des modèles de prévision et d'aide à la prise de décision des trois pays ▪ La cohérence des systèmes d'information sur l'eau et sur les productions agricoles avec les modèles de prévision et d'aide à la prise de décision ▪ l'appropriation et l'utilisation des résultats scientifiques en général, de ceux de la recherche en particulier par les STN et les organes transfrontaliers de gouvernance et de gestion des ressources en eau ▪ la collecte, le traitement et le stockage des données de bases indispensables à l'alimentation des modèles de prévision 	<p>Rapport d'étude</p> <p>Rapport d'étude</p> <p>Rapport d'étude</p> <p>Rapport d'activités</p> <p>Rapport d'activités</p>	<p>existence d'une volonté politique pour la</p>
<p>P.1.6.2 Veiller au fonctionnement et à l'exploitation optimale des modèles de prévision existants et développés dans le cadre du projet Mékrou.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ le suivi-évaluation de la mise en œuvre des modèles de prévision/aide à la prise de décision ▪ la pérennisation des expériences et des données acquises au fil du temps 	<p>Rapport d'activités</p> <p>Rapport d'activités</p>	
<p>D.1.7 Assurer la sécurité foncière des aménagements du SDAGE, résoudre et prévenir les conflits d'usages des ressources en eau du bassin de la Mékrou et sa zone d'influence</p>			
<p>P.1.7.1 Sécuriser l'ensemble des aménagements réalisés dans le cadre du SDAGE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ une étude sur la question foncière en rapport avec la sécurisation des aménagements d'intérêt publics prévus dans le cadre du 	<p>Rapport d'études</p>	

	<p>SDAGE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ l'adhésion des détenteurs de terres et des communes à la sécurisation après une campagne d'IEC ▪ l'élaboration et l'adoption des décisions consensuelles en matière de sécurité foncière au forum des acteurs 	<p>Rapport d'activités</p> <p>Textes juridiques</p>	
P.1.7.2 Mettre en place dans le cadre des FLE et du CSBT-Mékrou, un mécanisme de résolution/prévention des conflits liés aux usages de l'eau et des ressources forestières en s'appuyant sur les mécanismes existants.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ un forum transfrontalier sur les conflits liés aux usages des ressources naturelles du bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence ▪ un protocole d'arbitrage et prévention des conflits entre usagers des ressources naturelles 	<p>PV de rencontre</p> <p>protocole</p>	
<p>Objectif spécifique n°2 (OS2) : Préserver et protéger au mieux à l'horizon 2025, les ressources naturelles de la zone d'influence de la Mékrou, contre l'exploitation non durable des écosystèmes forestiers et aquatiques et des sols, tous objets d'une gestion peu efficace.</p>			
Mesures préconisées et Produits correspondants (P)	Indicateurs des Résultats ou activité à réaliser d'ici l'horizon du SDAGE (2025)	Source de vérification	Hypothèses / Risques
D2.1 Mettre à la disposition des populations du bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence, des sources alternatives d'énergie afin de réduire au moins de 40%, le recours aux forêts naturelles pour le bois de chauffe et le bois d'œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 		
P2.1.1 Etablir une situation de référence sur les consommations en bois de cuisine et les demandes en énergie et sur les prédispositions des populations à recourir aux sources alternatives d'énergies renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> ▪ une étude sur les consommations et demandes actuelles et futures ainsi que sur les prédispositions des ménages à recourir aux sources alternatives d'énergie ; ▪ (ii) la disponibilité des superficies pour la plantation des ligneux à croissance rapide ; des plaques solaires à induction et des foyers améliorés 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport de stratégie d'IEC ▪ Rapport de campagne d'IEC ▪ Rapport d'étude d'identification des sites ▪ Rapport de renforcement de capacité des acteurs concernés ▪ Rapport d'organisation de la distribution/vente du bois 	<p>Risque d'épuisement des énergies si ces mesures d'accompagnement ne sont pas prises</p>
P2.1.2 Planter, ouvrir au pâturage, gérer et exploiter au plus tard en 2025, des forêts de ligneux à croissance rapide occupant au moins 20% de la superficie du territoire de chaque commune,	<ul style="list-style-type: none"> ▪ indisponibilité des terres nécessaires à la mise en place des forêts grâce au plaidoyer ▪ (ii) la plantation de ligneux à croissance 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport d'identification des artisans locaux ▪ Rapport de formation 	

de l'espace d'application du SDAGE	<ul style="list-style-type: none"> rapide ▪ Bonne exploitation et gestion des forêts créées 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport de suivi-évaluation 	
P2.1.3 Mettre en place par pays dans l'espace d'application du SDAGE, une unité de fabrication de plaques à induction solaires et des unités de fabrication de foyers améliorés adaptés afin de réduire la consommation du bois des forêts naturelles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place des unités à la suite d'une étude de faisabilité technique et financière ▪ L'engagement et l'intérêt des promoteurs privés et des communes pour le projet suite à une campagne d'IEC ▪ la mise en place et l'exploitation des unités 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport de campagne d'IEC ▪ Rapport de suivi des ventes 	
P2.1.4 Créer les conditions pour l'équipement progressif de 40% des ménages en plaques à induction solaires, 20% en biogaz et 60% en foyers améliorés à l'horizon 2025	<ul style="list-style-type: none"> ▪ une campagne de promotion et d'acquisition des différents équipements auprès des ménages (coût accessible, avantages...) ▪ l'utilisation optimale des équipements et l'exploitation du biogaz 	<p>Rapport d'activités</p> <p>Rapport d'activités</p>	
D2.2 Mettre en place et opérationnaliser un mécanisme tripartite de gestion maîtrisée de la transhumance dans la zone d'influence de la Mékrou			
P2.2.1 Créer à la mesure du cheptel sédentaire et transhumant, des zones de pâturage conformes aux normes d'aménagement (charge pastorale, équipements...) dans le bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence	<ul style="list-style-type: none"> ▪ la cartographie des zones pastorales aménageables ▪ la mise à disposition des espaces à aménager ▪ les aménagements nécessaires (pistes, points d'eau, aire de repos, aire de pâturage...) ▪ meilleures exploitation et gestion des espaces aménagées ▪ le suivi-évaluation de l'exploitation et de la gestion des aménagements pastoraux 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport d'étude ▪ Rapport de concertation ▪ Document d'élaboration des dossiers techniques ▪ PV de réception des travaux 	
P2.2.2 Définir et mettre en place en relation avec l'ABN et les STN, un système transfrontalier informatisé de collecte et d'échanges des données relatives à la santé, au nombre et aux mouvements saisonniers des troupeaux transhumants à des postes de contrôle déterminés dans la zone d'influence de la Mékrou entre les services techniques concernés des 3 pays	<ul style="list-style-type: none"> ▪ des postes de contrôle des flux et de la santé des troupeaux transhumants ▪ les moyens humains et matériels pour assurer le contrôle sanitaire et le suivi des flux des troupeaux transhumants ▪ un mécanisme de collecte et d'échanges des données sur la transhumance (santé, flux...) ▪ le suivi-évaluation régulier des actions de suivi et de contrôle 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Document d'identification des postes ; ▪ Rapport de suivi et de contrôle 	

D2.3 Assurer une gestion efficiente durable de l'ensemble des importants écosystèmes aquatiques et forestiers ainsi que des patrimoines culturels dégradés de la zone d'influence de la Mékrou en 2025 en conformité avec la charte de l'eau du bassin du Fleuve Niger			
P2.3.1 Restaurer/protéger 100% des écosystèmes et des sites sacrés dégradés du bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence au plus tard en 2025	<ul style="list-style-type: none"> ▪ des plans communaux de restauration et de protection intégrée des écosystèmes partagés et locaux dégradés et/ou menacés ▪ des zones de protection rapprochée des écosystèmes aquatiques et forestiers ainsi que des sites sacrés de la zone d'influence de la Mékrou ▪ (iii) la préservation et la protection des sites sacrés par les communes et les communautés coutumières 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport l'état des lieux des écosystèmes et des sites sacrés; ▪ Rapport de plan opérationnel d'aménagement et de gestion; ▪ PV d'approbation u plan 	Existence de bonne collaboration entre les services techniques
P2.3.2 Définir et mettre en œuvre, un mécanisme tripartite transfrontalier de mise en synergie des actions des polices de l'environnement et de l'eau des 3 pays dans toute la zone d'influence de la Mékrou et équiper lesdites polices en drones pour qu'elles remplissent convenablement leur mission	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'utilisation des trois drones par STN ▪ suivi-évaluation régulier de l'exploitation des drones de surveillance 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport d'élaboration de plan communaux de restauration et de protection; ▪ Document de dispositif durable de veille 	
D2.4 Améliorer l'attractivité du parc W pour les touristes			
P2.4.1 Renforcer la sécurité sur l'ensemble du parc W	<ul style="list-style-type: none"> ▪ un mécanisme tripartite fonctionnel de renseignement et de partage des informations entre les services en charge de la sécurité des 3 pays au niveau du parc W ▪ des actions conjointes de surveillance/intervention périodique, par les services en charge de la sécurité des 3 pays ▪ un suivi-évaluation régulier des actions de sécurisation du parc W 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport du dossier technique ▪ PV de réception des travaux Rapport d'activités Rapport d'activités	✓ ✓
P2.4.2 Consolider l'ensemble des infrastructures d'accueil et d'observation du parc W (pistes d'accès, postes d'observation de la faune, locaux, système d'assainissement et d'alimentation en eau potable ...)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ une situation de référence sur l'état des infrastructures et aménagements connexes du parc W ▪ construction/réhabilitation et assainissement des voies d'accès et des sites d'accueil touristiques ainsi que des postes d'observation de la faune 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport d'étude ▪ Pv de réception des travaux Rapport d'activités	✓

	<ul style="list-style-type: none"> suivi-évaluation de l'exploitation des infrastructures d'accueil du parc W 		
Objectif spécifique n°3 (OS3) : Renforcer durablement la résilience des populations de la zone d'influence de la Mékrou en assurant confortablement la couverture de leurs besoins de base (eau, assainissement, sécurité alimentaire) en 2025			
Mesures préconisées et Produits correspondants (P)	Indicateurs des Résultats ou activité à réaliser d'ici l'horizon du SDAGE (2025)	Source de vérification	Hypothèses / Risques
D3.1 Mobiliser au moins 100 Mm³ d'eau de surface à fin de régulariser (pérenniser) les écoulements de la Mékrou et contribuer à la satisfaction des demandes en eau potable, agricole et pour la pêche de la zone d'influence du bassin de la Mékrou d'ici 2025	<ul style="list-style-type: none"> 		✓
P3.1.1 Etablir la faisabilité technique et économique du barrage et des ouvrages connexes y compris la possibilité de production d'énergie hydroélectrique	<ul style="list-style-type: none"> étude de faisabilité technique et économique du barrage 	<p>Rapport d'étude Compte rendu sur le choix de la répartition des coûts d'investissements entre les 3 Etats</p> <ul style="list-style-type: none"> Point sur la situation de la mobilisation des ressources financières Document de définition les modalités de gestion Document d'établissement d'une clé de partage des volumes d'eau stockés Document de convention de la répartition des eaux du lac et du partage des bénéfices 	Existence de bonne collaboration entre les services techniques et les usagers de l'eau
P3.1.2 Mettre en place les infrastructures hydrauliques de stockage et de dérivation des eaux de ruissellement de la Mékrou comprenant un barrage commun Forfait d'une capacité d'au moins 100 millions de m ³	<ul style="list-style-type: none"> La construction du barrage retenu par l'étude une station de contrôle la construction des 2 seuils de dérivation des eaux du réservoir de stockage un seuil de dérivation des eaux du barrage pour l'alimentation des mares du parc W 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport d'études techniques PV de restitution des travaux Rapport d'étude définir un plan de gestion de la dérivation 	✓
D3.2 Relever le taux d'accès à l'eau potable à 100% dans toutes les communes du bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone	<ul style="list-style-type: none"> 		✓

d'influence dès 2025			
P3.2.1 Assurer à 100% la demande en eau potable des populations de toutes les communes de la zone d'influence de la Mékrou à l'horizon 2025 à travers un programme commun d'AEP rurale et le traitement de 6 Mm3/an d'eau brute supplémentaires pour les chefs-lieux de commune-	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un programme commun de création d'au moins 60 AEP multi-villages supplémentaires ou leurs équivalents en PEM ▪ la couverture à 100% de la demande en eau potable des populations urbaines ▪ l'exploitation des points d'eau potable modernes en panne et non abandonnés ▪ la collecte des eaux de pluie et leur utilisation pour l'AEP ▪ la potabilité de l'ensemble des puits ouverts pérennes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport d'étude de faisabilité projet commun d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement ▪ Documents de convention de la répartition des coûts d'investissement structurant et des modalités de sa mise en œuvre; ▪ Rapport d'activités 	Existence de bonne collaboration entre les services techniques et les usagers de l'eau ✓
P3.2.2 Renforcer la performance des structures de gestion des infrastructures hydrauliques d'eau potable de toutes les communes à l'horizon 2025	<ul style="list-style-type: none"> ▪ un système local de gestion du service public de distribution de l'eau potable (base de données ; SIG ; gestion et maintenance des points d'eau) dans toutes les communes de la zone d'influence du bassin de la Mékrou 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Document d'établissement protocoles de mise en œuvre avec les sociétés de distribution d'eau potable des 3 pays; ▪ Documents de convention de la répartition des volumes d'eau brute par pays et des contributions financières ▪ Rapport d'activités 	Existence de bonne collaboration entre les services techniques et les usagers de l'eau
D 3.3 Relever d'au moins 50%, le taux d'assainissement global (eaux usées et excréta ; eaux de ruissellement ; déchets ménagers) de l'ensemble des communes du bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence dès 2025	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 		✓
P 3.3.1 Renforcer les capacités des communes en matière de planification et de gestion des systèmes d'AEP et d'assainissement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ l'élaboration/consolidation de plans communaux d'assainissement des communes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports d'études ▪ Point sur la recherche de financement desdits plans 	✓
P 3.3.2 Soutenir techniquement et financièrement les communes dans la mise en œuvre de leurs stratégies et programmes d'assainissement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ l'équipement en latrines d'au moins 50% des ménages et 100% des infrastructures publiques ▪ des caniveaux de drainage des eaux pluviales par chef-lieu de commune ; ▪ la collecte et l'évacuation des déchets solides 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport d'études ; ▪ Rapport de campagne IEC et ATPC ▪ Point sur la recherche de financement ▪ rapports de financement 	✓
D3.4 Contribuer à l'atteinte à l'horizon 2025 d'un niveau de	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 		✓

<p>production céréalière d'au moins 370 658 T/an (Bénin : 202 404 T ; Burkina Faso ; 74 667 T ; Niger : 88 587 T) et de production maraichère d'au moins 101 920 T/an (Bénin : 65 870 T ; Burkina Faso : 10 815 T ; Niger : 25 235 T) dans l'espace du SDAGE.</p>			
<p>P3.4.1 Porter les rendements moyens des cultures céréalières à 3 T/ha et des cultures maraichères à 35 T/ha</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ l'irrigation de complément dans l'ensemble des communes de l'espace d'application du SDAGE de la Mékrou grâce à environ 44 000 bassins de collecte des eaux de ruissellement ▪ l'utilisation massive voire systématique des semences améliorées ▪ un suivi-évaluation des actions. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports d'activités ▪ Rapport de suivi-évaluation ▪ Rapport de suivi-évaluation 	<p>Les populations ont compris le bien-fondé de la culture agro écologique</p> <p>Les cultures bio sont une rentabilité économique et financière</p>
<p>P3.4.2 Promouvoir et assurer la production de semences améliorées d'au moins 20 tonnes /commune ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La vulgarisation de la production de semences améliorées ▪ L'utilisation par les producteurs des techniques de production des semences de cultures maraichères et de semences céréalières améliorées 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports d'activités ▪ Rapport de suivi-évaluation ▪ Rapport de suivi-évaluation 	<p>✓</p>
<p>P 3.4.3 Promouvoir progressivement l'agroécologie dans tous les champs pluviaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ une campagne IEC sur les avantages associés à cette technique ▪ l'utilisation des techniques de l'agroforesterie dans les champs de production pluviale 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports d'activités ▪ Rapport de suivi-évaluation ▪ Rapport de suivi-évaluation 	<p>✓</p>
<p>P3.4.4 Promouvoir la culture bio dans tous les périmètres maraichers et dans les champs de culture pluviale dans l'espace d'application du SDAGE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ la plantation de 500 ha de nems/commune ▪ la maîtrise par les producteurs des pratiques agro-écologiques et de la culture bio 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports d'activités ▪ Rapport de suivi-évaluation ▪ Rapport de suivi-évaluation 	
<p>Objectif spécifique n°4 (OS4) : Promouvoir le développement économique local des communes de la zone d'influence de la Mékrou en 2025 par la fourniture d'énergie solaire à même de soutenir la demande en énergie électrique</p>			
<p>Mesures préconisées et Produits correspondants (P)</p>	<p>Indicateurs des Résultats ou activité à réaliser d'ici l'horizon du SDAGE (2025)</p>	<p>Source de vérification</p>	<p>Hypothèses / Risques</p>
<p>D4.1 Initier et mettre en place une centrale solaire commune ou d'intérêt commun aux trois Etats parties de l'accord-cadre de</p>			

coopération en 2025 pour soutenir les besoins en électricité des secteurs de développement socioéconomique de la zone d'influence de la Mékrou (Alternative : créer pour chaque portion nationale, une centrale solaire			
P4.1.1 Réunir les conditions pour la création d'une centrale solaire commune au profit des communes du bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence	<ul style="list-style-type: none"> ▪ une étude de faisabilité technique et économique de la centrale solaire commune ▪ un plaidoyer auprès des 3 pays concernés, de l'ABN et de la CEDEAO afin d'obtenir leur accord et adhésion au projet ▪ un protocole d'accord de création et d'exploitation/gestion de la centrale solaire (partage des coûts et bénéfices; choix du site; modalité de gestion et d'exploitation...) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport d'étude ▪ Accord du CO et des trois Chefs d'Etat pour la construction de la centrale; 	✓ Existence d'une volonté commune des autorités et des populations des 3 pays pour la mise en place d'une centrale solaire
P4.1.2 Mettre en place une centrale solaire photovoltaïque d'une capacité de 60 Mégawatts afin d'améliorer la couverture de la demande en électricité au bénéfice des populations des 3 Etats parties de l'accord-cadre de coopération (en relation avec les sociétés nationales de production et de distribution de l'électricité)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La disponibilité des ressources financières nécessaires (table ronde ; plaidoyer...) ▪ la centrale solaire et les équipements connexes ▪ l'unité de gestion de la centrale ▪ le suivi-évaluation régulier de l'exploitation de la centrale 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports d'activités ▪ Rapports de suivi contrôle ▪ PV de réception des travaux ▪ Documents de convention des modalités de partage des coûts d'investissement et des bénéfices; ▪ Documents de convention des modalités de gestion de la centrale; ▪ Documents de définition des modalités de contribution financière de la centrale au financement de la gestion des ressources en eau du bassin de la Mékrou 	✓ Existence d'une volonté commune des autorités et des populations des 3 pays pour la mise en place d'une centrale solaire
P 4.1.3 Définir les modalités de contribution financière de la centrale au financement de la gestion des ressources en eau du bassin de la Mékrou	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le taux de contribution financière de la centrale à la gestion des ressources naturelles du bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence ▪ le suivi-évaluation de l'utilisation de la contribution financière 		✓
D4.2 Impulser le développement et la valorisation des productions maraichères et laitières dans le bassin transfrontalier	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 		✓

de la Mékrou et sa zone d'influence			
P4.2.1 Mettre en place par commune, au moins 2 infrastructures modernes de conservation des produits maraichers de l'espace d'application du SDAGE ○	<ul style="list-style-type: none"> ▪ une campagne d'IEC pour l'adhésion des producteurs maraichers ▪ les infrastructures de conservation sollicitées ▪ le respect des normes de conditionnement, de conservation et de stockage des productions agroalimentaires ▪ le suivi-évaluation de la gestion des différentes infrastructures ; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports d'études ▪ Rapports de suivi-évaluation ▪ Rapports d'activités, de contrôle ▪ PV de réception du laboratoire ▪ Rapport de formation 	Existence d'une volonté commune des autorités et des populations des 3 pays pour la mise en place de cette unité.
P4.2.2 Soutenir et accompagner la mise en place de laiteries de capacité d'au moins 6 m3/jour dans chaque commune du bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence ○	<ul style="list-style-type: none"> ▪ une étude de faisabilité technique et économique sur la mise en place des laiteries ▪ une campagne d'IEC sur les avantages économique et social des laiteries ▪ le développement de ranchs (production laitière) ▪ La satisfaction en quantité et en qualité de la demande des laiteries ▪ des laiteries équipées en matériel de production de yaourt et fromage ▪ une bonne gestion et un bon marketing des acteurs concernés ▪ le suivi-évaluation de la gestion des laiteries 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Document de l'accord du CO et des Chefs d'Etat des 3 pays et de l'ABN sur la base d'une étude de faisabilité et d'un plaidoyer; ▪ Rapports d'études ▪ Rapports de suivi-évaluation ▪ Rapports d'activités, de contrôle ▪ PV de réception des installations de l'unité 	Existence d'une volonté commune des autorités et des populations des 3 pays pour la mise en place de cette unité.
P4.2.3 Promouvoir (formation, soutien technique et financier) la production de yaourt et de fromage par les personnes les plus vulnérables (femmes, enfants, handicapés, ...) ○	<ul style="list-style-type: none"> ▪ une campagne d'IEC sur la production (avantages ; exigences) du yaourt et du fromage ▪ une meilleure production et conservation des produits concernés ▪ l'organisation de journées promotionnelles sur les produits laitiers des laiteries ▪ un suivi-évaluation de la gestion des laiteries 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport de campagne IEC ▪ Rapports d'études ▪ Rapports de suivi-évaluation ▪ Rapports d'activités, de contrôle ▪ PV de réception des installations de l'unité 	✓
P4.2.4 Mettre en place à l'horizon 2025, une unité agro-alimentaire commune de production de lait en poudre dans le bassin transfrontalier de la Mékrou (peut nécessiter 100 m3 de lait/jour à transformer) : Etude de faisabilité ; plaidoyer CEDEAO, CO, ABN ; organisation de la filière lait et du mécanisme de collecte...	<ul style="list-style-type: none"> ▪ une étude de faisabilité technique et économique sur la production du lait en poudre ▪ un plaidoyer auprès des 3 pays concernés, de l'ABN et de la CEDEAO afin d'obtenir leur accord et adhésion au projet ▪ l'unité de production de lait en poudre ▪ la structure de gestion ▪ un suivi-évaluation de la gestion de l'unité 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport d'étude ▪ Rapport d'activités ▪ PV de réception 	✓

	de production de lait en poudre	Rapport d'activités	
--	---------------------------------	---------------------	--

IV. CHRONOGRAMME DES ACTIVITES DE MISE EN ŒUVRE DU PMPI

Sur la base de l'horizon 2025 pour le SDAGE et ce, conformément aux Termes de référence de l'étude, le chronogramme prévisionnel de mise en œuvre du PMPI devrait, autant que possible, obéir au calendrier de mise en œuvre des mesures, assorti activité par activité, tel que ci-après synthétisé au tableau 4 ci-après. La mise en œuvre du PMPI se fera en deux phases d'une durée de quatre ans chacune.

Tableau 3 : Calendrier de mise en œuvre

Mesures préconisées et Produits correspondants (P)	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel							
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8
D1.1 Amorcer le processus de mise en place et d'opérationnalisation des organes de coopération du bassin transfrontalier de la Mékrou									
P1.1.1 Promouvoir auprès des acteurs et des partenaires au développement, le SDAGE et l'ossature organisationnelle de la coopération entre les 3 Etats parties prenantes de l'accord-cadre de coopération	▪ un dépliant sur le SDAGE et les organes de gestion des ressources en eau du bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence,								
	▪ une campagne d'IEC auprès des acteurs du bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence								
P1.1.2 Organiser officiellement les premières sessions du CTE/Mékrou et du CO/Mékrou en marge de la session la plus proche du Conseil des Ministres de l'ABN pour la validation du SDAGE du bassin de la Mékrou	▪ : les supports documentaires pour le Comité d'Orientation ;								
	▪ Prise en charge 3h/jour de travail des 3 membres du CTE/mékrou;								
P1.1.3 Structurer et organiser le Forum Local de l'Eau(FLE) des acteurs de chaque portion nationale de la zone d'influence de	▪ une campagne spécifique pour la mise en place des forums locaux de l'eau;								

Mesures préconisées et Produits correspondants (P)	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel							
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8
la Mékrou	<ul style="list-style-type: none"> la tenue des AG constitutives des FLE 								
	<ul style="list-style-type: none"> la tenue 1ère rencontre (3 jours pour 30 représentants) par pays 								
P1.1.4 Mettre en place et opérationnaliser dès 2019, un Comité de Sous-Bassin Transfrontalier des acteurs de la Mékrou (CSBT-Mékrou) en tant que cadre tripartite transfrontalier de dialogue et de concertation sur la gestion des ressources en eau et les écosystèmes partagés, regroupant les acteurs locaux (usagers, services techniques, Communes, ONG...) des trois portions nationales du bassin de la Mékrou et sa zone d'influence	<ul style="list-style-type: none"> la liste nominative des représentants des FLE au CSBT-Mékrou; 								
	<ul style="list-style-type: none"> les projets de textes constitutifs du CSBT 								
	<ul style="list-style-type: none"> la tenue de l'Assemblée Générale transfrontalière constitutive CSBT 								
	<ul style="list-style-type: none"> Appui technique et financier du CSBT 								
	.suivi et évaluation du fonctionnement du CSBT								
<i>D1.2 Renforcer la vigilance et la réactivité des acteurs, par la mise en place de systèmes d'alerte précoce sur les risques et catastrophes naturels dans le bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence avec la collaboration de l'ABN dès 2020</i>									
P1.2.1 :Elaborer et mettre en œuvre un mécanisme opérationnel de gestion des systèmes d'alerte précoce sur les inondations, les	<ul style="list-style-type: none"> une campagne d'IEC sur les avantages et la nécessité des systèmes d'alerte 								

Mesures préconisées et Produits correspondants (P)	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel							
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8
sécheresses et les déficits céréaliers	<ul style="list-style-type: none"> ▪ identification des acteurs directement concernés par la mise en œuvre des systèmes d'alerte 								
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ une rencontre des experts concernés pour l'adoption d'un Système d'alerte transfrontalier et de son mécanisme de mise en œuvre 								
P1.2.2 : Assurer la mise en œuvre opérationnelle du mécanisme de gestion des systèmes d'alerte précoce	<ul style="list-style-type: none"> ▪ un dispositif de suivi-évaluation de la mise en œuvre des systèmes d'alerte 								
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ formation des acteurs sur le mécanisme de mise en œuvre 								
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ suivi-évaluation régulier 								
<i>D1.3 Maitriser efficacement la connaissance et la gestion des ressources en eau et des écosystèmes partagés du bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence dès 2024</i>									
P1.3.1: Consolider en relation avec l'ABN, les réseaux nationaux de suivi quantitatif et qualitatif des ressources en eau de la zone d'influence du bassin de la Mékrou (piézométrie, hydrométrie, qualité bactériologique et physico-chimique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ le type d'équipement et les points d'installation desdits équipements identifiés pour le suivi 								
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ acquisition d'équipements 								

Mesures préconisées et Produits correspondants (P)	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel							
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8
	▪ les acteurs formés à l'utilisation desdits équipements								
	▪ les données collectées et traitées								
P1.3.2 : Constituer un réseau de suivi des phénomènes d'érosion et de comblement des lits de la Mékrou, de ses affluents et des lacs d'eau de surface	▪ les sites de contrôle identifiés								
	▪ un réseau (échelles) de suivi de l'envasement des lits de la Mékrou et des plans d'eau de surface								
	▪ la capacité renforcée des STN à la collecte, au traitement et la gestion des données								
P1.3.3 Elaborer et mettre en place en relation avec l'ABN et les STN compétents, un SIG transfrontalier opérationnel pour la gestion des données sur l'eau et les écosystèmes de la zone d'influence de la Mékrou le SIG (qualité, quantité, usages, état de dégradation des berges, prolifération des plantes nuisibles, ...)	▪ une étude pour la mise en place du SIG transfrontalier								
	▪ des acteurs formés pour l'exploitation du SIG								
<i>D1.4 : Assurer par des mesures innovantes, le financement des actions de suivi et de protection des ressources en eau et des écosystèmes de la zone d'influence du bassin de la Mékrou en 2025</i>									

Mesures préconisées et Produits correspondants (P)	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel							
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8
P1.4.1: Etablir la faisabilité de la mise en œuvre des principes « préleveur-payeur » et « pollueur-payeur » dans le bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence:	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une étude de faisabilité et adoption des documents y relatifs ▪ Une adhésion des contribuables potentiels de la zone d'influence de la Mékrou 								
P1.4.2 Assurer le suivi-évaluation de la mise en œuvre desdits principes.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ le document de suivi-évaluation ▪ la capacité des acteurs à assurer le suivi-évaluation 								
P1.4.3 : Assurer le suivi-évaluation de la mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaborer le document de suivi-évaluation; ▪ renforcer les compétences des acteurs à son application 								
D .1.5 Intégrer systématiquement à tous les échelons, la dimension « genre » dans la gouvernance en matière de gestion des ressources en eau transfrontalières du bassin de la Mékrou et sa zone d'influence									
P.1.5.1 Créer les conditions favorables à une meilleure insertion des personnes vulnérables dans la vie socio comique du bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence	<ul style="list-style-type: none"> ▪ une étude du milieu sur les plans politique, social, économique et culturel des personnes vulnérables dans chaque commune de l'espace d'application du SDAGE ▪ adhésion des personnes vulnérables de la population 								

Mesures préconisées et Produits correspondants (P)	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel							
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ insertion dans la vie socioéconomique des personnes vulnérables 								
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ des visites d'échanges d'expériences entre couches vulnérables des trois portions nationales de l'espace d'application du SDAGE 								
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ inclusion des femmes et des jeunes dans les délégations pays aux instances de concertation et de gestion 								
P.1.5.2 Renforcer les capacités de prise de décisions et de participation au développement de l'économie locale des personnes vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La capacité des personnes vulnérables en matière de gouvernance et de compétences techniques ▪ 								
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La formation professionnelle d'au moins dix personnes vulnérables par portion nationale de l'espace d'application du SDAGE à l'entrepreneuriat féminin en particulier 								

Mesures préconisées et Produits correspondants (P)	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel							
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8
	<ul style="list-style-type: none"> La disponibilité d'un kit minimum de mise en place d'une unité ou activités génératrices de revenu pour au moins dix (10) femmes par portion nationale de l'espace d'application du SDAGE 								
D.1.6 Renforcer la capacité de planification du développement des acteurs ainsi que la pertinence de leurs prises de décision en matière de développement des ressources en eau en s'appuyant sur les données et résultats de la recherche scientifique									
P.1.6.1 Créer une dynamique de recours systématique aux résultats des recherches scientifiques et des modèles de prévisions dans les prises de décision en matière de planification et de développement des ressources en eau	<ul style="list-style-type: none"> Une adéquation entre les inputs des modèles de prévision/aide à la prise de décision et les systèmes d'informations sur l'eau et sur les productions agricoles en lien avec le changement climatique 								
	<ul style="list-style-type: none"> Le développement et la cohérence des modèles de prévision et d'aide à la prise de décision des trois pays 								
	<ul style="list-style-type: none"> La cohérence des systèmes d'information sur l'eau et sur les productions agricoles avec les modèles de prévision et d'aide à la prise de décision 								

Mesures préconisées et Produits correspondants (P)	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel							
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ l'appropriation et l'utilisation des résultats scientifiques en général, de ceux de la recherche en particulier par les STN et les organes transfrontaliers de gouvernance et de gestion des ressources en eau 								
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ la collecte, le traitement et le stockage des données de bases indispensables à l'alimentation des modèles de prévision 								
P.1.6.2 Veiller au fonctionnement et à l'exploitation optimale des modèles de prévision existants et développés dans le cadre du projet Mékrou.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ le suivi-évaluation de la mise en œuvre des modèles de prévision/aide à la prise de décision 								
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ la pérennisation des expériences et des données acquises au fil du temps 								
D.1.7 Assurer la sécurité foncière des aménagements du SDAGE, résoudre et prévenir les conflits d'usages des ressources en eau du bassin de la Mékrou et sa zone d'influence									
P.1.7.1 Sécuriser l'ensemble des aménagements réalisés dans le cadre du SDAGE	<ul style="list-style-type: none"> ▪ une étude sur la question foncière en rapport avec la sécurisation des aménagements d'intérêt publics prévus dans le cadre du SDAGE 								

Mesures préconisées et Produits correspondants (P)	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel							
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8
	<ul style="list-style-type: none"> l'adhésion des détenteurs de terres et des communes à la sécurisation après une campagne d'IEC 								
	<ul style="list-style-type: none"> l'élaboration et l'adoption des décisions consensuelles en matière de sécurité foncière au forum des acteurs 								
P.1.7.2 Mettre en place dans le cadre des FLE et du CSBT-Mékrou, un mécanisme de résolution/prévention des conflits liés aux usages de l'eau et des ressources forestières en s'appuyant sur les mécanismes existants.	<ul style="list-style-type: none"> un forum transfrontalier sur les conflits liés aux usages des ressources naturelles du bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence 								
	<ul style="list-style-type: none"> un protocole d'arbitrage et prévention des conflits entre usagers des ressources naturelles 								
D2.1 Mettre à la disposition des populations du bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence, des sources alternatives d'énergie afin de réduire au moins de 40%, le recours aux forêts naturelles pour le bois de chauffe et le bois d'œuvre									
P2.1.1 Etablir une situation de référence sur les consommations en bois de cuisine et les demandes en énergie et sur les prédispositions des populations à recourir aux sources alternatives	<ul style="list-style-type: none"> une étude sur les consommations et demandes actuelles et futures ainsi que sur les prédispositions des ménages à recourir aux sources alternatives d'énergie ; 								

Mesures préconisées et Produits correspondants (P)	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel							
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8
d'énergies renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> (ii) la disponibilité des superficies pour la plantation des ligneux à croissance rapide ; des plaques solaires à induction et des foyers améliorés 								
P2.1.2 Planter, ouvrir au pâturage, gérer et exploiter au plus tard en 2025, des forêts de ligneux à croissance rapide occupant au moins 20% de la superficie du territoire de chaque commune, de l'espace d'application du SDAGE	<ul style="list-style-type: none"> i) disponibilité des terres nécessaires à la mise en place des forêts grâce au plaidoyer 								
	<ul style="list-style-type: none"> (ii) la plantation de ligneux à croissance rapide 								
	<ul style="list-style-type: none"> Bonne exploitation et gestion des forêts créées 								
P2.1.3 Mettre en place par pays dans l'espace d'application du SDAGE, une unité de fabrication de plaques à induction solaires et des unités de fabrication de foyers améliorés adaptés afin de réduire la consommation du bois des forêts naturelles	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place des unités à la suite d'une étude de faisabilité technique et financière 								
	<ul style="list-style-type: none"> L'engagement et l'intérêt des promoteurs privés et des communes pour le projet suite à une campagne d'IEC 								
	la mise en place et l'exploitation des unités								
P2.1.4 Créer les conditions pour l'équipement progressif de 40% des ménages en plaques à induction solaires, 20% en biogaz	<ul style="list-style-type: none"> une campagne de promotion et d'acquisition des différents équipements auprès des ménages (coût accessible, 								

Mesures préconisées et Produits correspondants (P)	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel							
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8
et 60% en foyers améliorés à l'horizon 2025	avantages...)								
	▪ l'utilisation optimale des équipements et l'exploitation du biogaz								
D2.2 Mettre en place et opérationnaliser un mécanisme tripartite de gestion maîtrisée de la transhumance dans la zone d'influence de la Mékrou									
P2.2.1 Créer à la mesure du cheptel sédentaire et transhumant, des zones de pâturage conformes aux normes d'aménagement (charge pastorale, équipements...) dans le bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence	▪ la cartographie des zones pastorales aménageables								
	▪ la mise à disposition des espaces à aménager								
	▪ les aménagements nécessaires (pistes, points d'eau, aire de repos, aire de pâturage...)								
	▪ meilleures exploitation et gestion des espaces aménagés								
	le suivi-évaluation de l'exploitation et de la gestion des aménagements pastoraux								
P2.2.2 Définir et mettre en place en relation avec l'ABN et les STN, un système transfrontalier informatisé de collecte et d'échanges des	▪ des postes de contrôle des flux et de la santé des troupeaux transhumants								

Mesures préconisées et Produits correspondants (P)	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel							
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8
données relatives à la santé, au nombre et aux mouvements saisonniers des troupeaux transhumants à des postes de contrôle déterminés dans la zone d'influence de la Mékrou entre les services techniques concernés des 3 pays	<ul style="list-style-type: none"> les moyens humains et matériels pour assurer le contrôle sanitaire et le suivi des flux des troupeaux transhumants 								
	<ul style="list-style-type: none"> un mécanisme de collecte et d'échanges des données sur la transhumance (santé, flux...) 								
	le suivi-évaluation régulier des actions de suivi et de contrôle								
D2.3 Assurer une gestion efficiente durable de l'ensemble des importants écosystèmes aquatiques et forestiers ainsi que des patrimoines culturels dégradés de la zone d'influence de la Mékrou en 2025 en conformité avec la charte de l'eau du bassin du Fleuve Niger									
P2.3.1 Restaurer/protéger 100% des écosystèmes et des sites sacrés dégradés du bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence au plus tard en 2025	Plans communaux de restauration et de protection intégrée des écosystèmes partagés et locaux dégradés et/ou menacés								
	zones de protection rapprochée des écosystèmes aquatiques et forestiers ainsi que des sites sacrés de la zone d'influence de la Mékrou								
	Préservation et la protection des sites sacrés								

Mesures préconisées et Produits correspondants (P)	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel							
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8
P2.3.2 Définir et mettre en œuvre, un mécanisme tripartite transfrontalier de mise en synergie des actions des polices de l'environnement et de l'eau des 3 pays dans toute la zone d'influence de la Mékrou et équiper lesdites polices en drones pour qu'elles remplissent convenablement leur mission	Drones à raison de 3 par STN concerné, et former les services techniques bénéficiaires à leurs utilisation gestion								
	suivi-évaluation régulier de l'exploitation des drones de surveillance								
D2.4 Améliorer l'attractivité du parc W pour les touristes									
P2.4.1 Renforcer la sécurité sur l'ensemble du parc W	<ul style="list-style-type: none"> ▪ un mécanisme tripartite fonctionnel de renseignement et de partage des informations entre les services en charge de la sécurité des 3 pays au niveau du parc W 								
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ des actions conjointes de surveillance/intervention périodique, par les services en charge de la sécurité des 3 pays 								
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ un suivi-évaluation régulier des actions de sécurisation du parc W 								

Mesures préconisées et Produits correspondants (P)	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel							
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8
P2.4.2 Consolider l'ensemble des infrastructures d'accueil et d'observation du parc W (pistes d'accès, postes d'observation de la faune, locaux, système d'assainissement et d'alimentation en eau potable ...)	<ul style="list-style-type: none"> une situation de référence sur l'état des infrastructures et aménagements connexes du parc W 								
	<ul style="list-style-type: none"> construction/réhabilitation et assainissement des voies d'accès et des sites d'accueil touristiques ainsi que des postes d'observation de la faune 								
	Suivi-évaluation de l'exploitation des infrastructure d'accueil du parc W								
<i>D3.1 Mobiliser au moins 100 Mm3 d'eau de surface à fin de régulariser (pérenniser) les écoulements de la Mékrou et contribuer à la satisfaction des demandes en eau potable, agricole et pour la pêche de la zone d'influence du bassin de la Mékrou d'ici 2025</i>									
P3.1.1 Etablir la faisabilité technique et économique du barrage et des ouvrages connexes y compris la possibilité de production d'énergie hydroélectrique	<ul style="list-style-type: none"> étude de faisabilité technique et économique du barrage 								
P3.1.2 Mettre en place les infrastructures hydrauliques de stockage et de dérivation des eaux	<ul style="list-style-type: none"> La construction du barrage retenu par l'étude 								

Mesures préconisées et Produits correspondants (P)	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel							
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8
de ruissellement de la Mékrou comprenant un barrage commun Forfait d'une capacité d'au moins 100 millions de m3	▪ une station de contrôle								
	▪ la construction des 2 seuils de dérivation des eaux du réservoir de stockage								
	un seuil de dérivation des eaux du barrage pour l'alimentation des mares du parc W								
D3.2 Relever le taux d'accès à l'eau potable à 100% dans toutes les communes du bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence dès 2025									
P3.2.1 Assurer à 100% la demande en eau potable des populations de toutes les communes de la zone d'influence de la Mékrou à l'horizon 2025 à travers un programme commun d'AEP rurale et le traitement de 6 Mm3/an d'eau brute supplémentaires pour les chefs-lieux de commune-	▪ Un programme commun de création d'au moins 60 AEP multi-villages supplémentaires ou leurs équivalents en PEM								
	▪ la couverture à 100% de la demande en eau potable des populations urbaines								
	▪ l'exploitation des points d'eau potable modernes en panne et non abandonnés								
	▪ la collecte des eaux de pluie et leur utilisation pour l'AEP								
	la potabilité de l'ensemble des puits ouverts pérennes								
P3.2.2 Renforcer la performance des	▪ un système local de gestion								

Mesures préconisées et Produits correspondants (P)	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel							
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8
structures de gestion des infrastructures hydrauliques d'eau potable de toutes les communes à l'horizon 2025	du service public de distribution de l'eau potable (base de données ; SIG ; gestion et maintenance des points d'eau) dans toutes les communes de la zone d'influence du bassin de la Mékrou								
D 3.3 Relever d'au moins 50%, le taux d'assainissement global (eaux usées et excréta ; eaux de ruissellement ; déchets ménagers) de l'ensemble des communes du bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence dès 2025									
P 3.3.1 Renforcer les capacités des communes en matière de planification et de gestion des systèmes d'AEP et d'assainissement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ l'élaboration/consolidation de plans communaux d'assainissement des communes 								
P 3.3.2 Soutenir techniquement et financièrement les communes dans la mise en œuvre de leurs stratégies et programmes d'assainissement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ l'équipement en latrines d'au moins 50% des ménages et 100% des infrastructures publiques 								
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ des caniveaux de drainage des eaux pluviales par chef-lieu de commune ; 								
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ la collecte et l'évacuation des déchets solides 								
D3.4 Contribuer à l'atteinte à l'horizon 2025 d'un niveau de production céréalière d'au moins 370 658 T/an (Bénin : 202 404 T ; Burkina Faso ; 74 667 T ; Niger : 88 587 T) et de production maraichère d'au moins 101 920									

Mesures préconisées et Produits correspondants (P)	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel							
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8
T/an (Bénin : 65 870 T ; Burkina Faso : 10 815 T ; Niger : 25 235 T) dans l'espace du SDAGE.									
P3.4.1 Porter les rendements moyens des cultures céréalières à 3 T/ha et des cultures maraichères à 35 T/ha	<ul style="list-style-type: none"> l'irrigation de complément dans l'ensemble des communes de l'espace d'application du SDAGE de la Mékrou grâce à environ 44 000 bassins de collecte des eaux de ruissellement 								
	<ul style="list-style-type: none"> l'utilisation massive voire systématique des semences améliorées 								
	<ul style="list-style-type: none"> un suivi-évaluation des actions. 								
P3.4.2 Promouvoir et assurer la production de semences améliorées d'au moins 20 tonnes /commune ;	<ul style="list-style-type: none"> La vulgarisation de la production de semences améliorées 								
	<ul style="list-style-type: none"> L'utilisation par les producteurs des techniques de production des semences de cultures maraichères et de semences céréalières améliorées 								

Mesures préconisées et Produits correspondants (P)	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel							
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8
P 3.4.3 Promouvoir progressivement l'agroécologie dans tous les champs pluviaux	<ul style="list-style-type: none"> ▪ une campagne IEC sur les avantages associés à cette technique 								
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ l'utilisation des techniques de l'agroforesterie dans les champs de production pluviale 								
P3.4.4 Promouvoir la culture bio dans tous les périmètres maraichers et dans les champs de culture pluviale dans l'espace d'application du SDAGE	<ul style="list-style-type: none"> ▪ la plantation de 500 ha de nems/commune 								
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ la maîtrise par les producteurs des pratiques agro-écologiques et de la culture bio 								
<i>D4.1 Initier et mettre en place une centrale solaire commune ou d'intérêt commun aux trois Etats parties de l'accord-cadre de coopération en 2025 pour soutenir les besoins en électricité des secteurs de développement socioéconomique de la zone d'influence de la Mékrou (Alternative : créer pour chaque portion nationale, une centrale solaire</i>									
P4.1.1 Réunir les conditions pour la création d'une centrale solaire commune au profit des communes du bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence	<ul style="list-style-type: none"> ▪ une étude de faisabilité technique et économique de la centrale solaire commune 								

Mesures préconisées et Produits correspondants (P)	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel							
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ un plaidoyer auprès des 3 pays concernés, de l'ABN et de la CEDEAO afin d'obtenir leur accord et adhésion au projet 								
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ un protocole d'accord de création et d'exploitation/gestion de la centrale solaire (partage des coûts et bénéfices; choix du site; modalité de gestion et d'exploitation...) 								
P4.1.2 Mettre en place une centrale solaire photovoltaïque d'une capacité de 60 Mégawatts afin d'améliorer la couverture de la demande en électricité au bénéfice des populations des 3 Etats parties de l'accord-cadre de coopération (en relation avec les sociétés nationales de production et de distribution de l'électricité)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La disponibilité des ressources financières nécessaires (table ronde ; plaidoyer...) 								
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ la centrale solaire et les équipements connexes 								
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ l'unité de gestion de la centrale 								
	le suivi-évaluation régulier de l'exploitation de la centrale								
P 4.1.3 Définir les modalités de contribution financière de la centrale au financement de la gestion des ressources en eau du bassin de la Mékrou	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le taux de contribution financière de la centrale à la gestion des ressources naturelles du bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence 								

Mesures préconisées et Produits correspondants (P)	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel							
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8
	<ul style="list-style-type: none"> le suivi-évaluation de l'utilisation de la contribution financière 								
D4.2 Impulser le développement et la valorisation des productions maraichères et laitières dans le bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence									
P4.2.1 Mettre en place par commune, au moins 2 infrastructures modernes de conservation des produits maraichers de l'espace d'application du SDAGE ○	<ul style="list-style-type: none"> une campagne d'IEC pour l'adhésion des producteurs maraichers 								
	<ul style="list-style-type: none"> les infrastructures de conservation sollicitées 								
	<ul style="list-style-type: none"> le respect des normes de conditionnement, de conservation et de stockage des productions agroalimentaires 								
	<ul style="list-style-type: none"> le suivi-évaluation de la gestion des différentes infrastructures; 								

Mesures préconisées et Produits correspondants (P)	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel							
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8
P4.2.2 Soutenir et accompagner la mise en place de laiteries de capacité d'au moins 6 m3/jour dans chaque commune du bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence	<ul style="list-style-type: none"> ▪ une étude de faisabilité technique et économique sur la mise en place des laiteries 								
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ une campagne d'IEC sur les avantages économique et social des laiteries 								
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ le développement de ranchs (production laitière) 								
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La satisfaction en quantité et en qualité de la demande des laiteries 								
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ des laiteries équipées en matériel de production de yaourt et fromage 								
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ une bonne gestion et un bon marketing des acteurs concernés 								
	le suivi-évaluation de la gestion des laiteries								
P4.2.3 Promouvoir (formation, soutien technique et financier) la production de yaourt et de fromage par les personnes les plus vulnérables (femmes, enfants, handicapés, ...)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ une campagne d'IEC sur la production (avantages ; exigences) du yaourt et du fromage 								
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ une meilleure production et conservation des produits concernés 								

Mesures préconisées et Produits correspondants (P)	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel							
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8
	<ul style="list-style-type: none"> l'organisation de journées promotionnelles sur les produits laitiers des laiteries 								
	<ul style="list-style-type: none"> un suivi-évaluation de la gestion des laiteries 								
P4.2.4 Mettre en place à l'horizon 2025, une unité agro-alimentaire commune de production de lait en poudre dans le bassin transfrontalier de la Mékrou (peut nécessiter 100 m3 de lait/jour à transformer) : Etude de faisabilité ; plaidoyer CEDEAO, CO, ABN ; organisation de la filière lait et du mécanisme de collecte...	<ul style="list-style-type: none"> une étude de faisabilité technique et économique sur la production du lait en poudre 								
	<ul style="list-style-type: none"> un plaidoyer auprès des 3 pays concernés, de l'ABN et de la CEDEAO afin d'obtenir leur accord et adhésion au projet 								
	<ul style="list-style-type: none"> l'unité de production de lait en poudre 								
	<ul style="list-style-type: none"> la structure de gestion 								
	<ul style="list-style-type: none"> un suivi-évaluation de la gestion de l'unité de production de lait en poudre 								
Mesures préconisées et Produits correspondants (P)	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel							
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8
D1.1 Amorcer le processus de mise en place et d'opérationnalisation des organes de coopération du bassin transfrontalier de la Mékrou									

Mesures préconisées et Produits correspondants (P)	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel							
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8
P1.1.1 Promouvoir auprès des acteurs et des partenaires au développement, le SDAGE et l'ossature organisationnelle de la coopération entre les 3 Etats parties prenantes de l'accord-cadre de coopération	<ul style="list-style-type: none"> ▪ un dépliant sur le SDAGE et les organes de gestion des ressources en eau du bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence, 								
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ une campagne d'IEC auprès des acteurs du bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence 								
P1.1.2 Organiser officiellement les premières sessions du CTE/Mékrou et du CO/Mékrou en marge de la session la plus proche du Conseil des Ministres de l'ABN pour la validation du SDAGE du bassin de la Mékrou	<ul style="list-style-type: none"> ▪ : les supports documentaires pour le Comité d'Orientation ; 								
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prise en charge 3h/jour de travail des 3 membres du CTE/mékrou; ▪ 								
P1.1.3 Structurer et organiser le Forum Local de l'Eau(FLE) des acteurs de chaque portion nationale de la zone d'influence de la Mékrou	<ul style="list-style-type: none"> ▪ une campagne spécifique pour la mise en place des forums locaux de l'eau; 								
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ la tenue des AG constitutives des FLE 								
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ la tenue 1ère rencontre (3 jours pour 30 représentants) par pays 								

Mesures préconisées et Produits correspondants (P)	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel							
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8
P1.1.4 Mettre en place et opérationnaliser dès 2019, un Comité de Sous-Bassin Transfrontalier des acteurs de la Mékrou (CSBT-Mékrou) en tant que cadre tripartite transfrontalier de dialogue et de concertation sur la gestion des ressources en eau et les écosystèmes partagés, regroupant les acteurs locaux (usagers, services techniques, Communes, ONG...) des trois portions nationales du bassin de la Mékrou et sa zone d'influence	<ul style="list-style-type: none"> la liste nominative des représentants des FLE au CSBT-Mékrou; 								
	<ul style="list-style-type: none"> les projets de textes constitutifs du CSBT 								
	<ul style="list-style-type: none"> la tenue de l'Assemblée Générale transfrontalière constitutive CSBT 								
	<ul style="list-style-type: none"> Appui technique et financier du CSBT 								
	.suivi et évaluation du fonctionnement du CSBT								
<i>D1.2 Renforcer la vigilance et la réactivité des acteurs, par la mise en place de systèmes d'alerte précoce sur les risques et catastrophes naturels dans le bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence avec la collaboration de l'ABN dès 2020</i>									
P1.2.1 :Elaborer et mettre en œuvre un mécanisme opérationnel de gestion des systèmes d'alerte précoce sur les inondations, les sécheresses et les déficits céréaliers	<ul style="list-style-type: none"> une campagne d'IEC sur les avantages et la nécessité des systèmes d'alerte 								
	<ul style="list-style-type: none"> identification des acteurs directement concernés par la mise en œuvre des systèmes d'alerte 								

Mesures préconisées et Produits correspondants (P)	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel							
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ une rencontre des experts concernés pour l'adoption d'un Système d'alerte transfrontalier et de son mécanisme de mise en œuvre 								
P1.2.2 : Assurer la mise en œuvre opérationnelle du mécanisme de gestion des systèmes d'alerte précoce	<ul style="list-style-type: none"> ▪ un dispositif de suivi-évaluation de la mise en œuvre des systèmes d'alerte 								
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ formation des acteurs sur le mécanisme de mise en œuvre 								
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ suivi-évaluation régulier 								
D1.3 Maitriser efficacement la connaissance et la gestion des ressources en eau et des écosystèmes partagés du bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence dès 2024									
P1.3.1: Consolider en relation avec l'ABN, les réseaux nationaux de suivi quantitatif et qualitatif des ressources en eau de la zone d'influence du bassin de la Mékrou (piézométrie, hydrométrie, qualité bactériologique et physico-chimique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ le type d'équipement et les points d'installation desdits équipements identifiés pour le suivi 								
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ acquisition d'équipements 								
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ les acteurs formés à l'utilisation desdits équipements 								

Mesures préconisées et Produits correspondants (P)	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel							
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8
	<ul style="list-style-type: none"> les données collectées et traitées 								
P1.3.2 : Constituer un réseau de suivi des phénomènes d'érosion et de comblement des lits de la Mékrou, de ses affluents et des lacs d'eau de surface	<ul style="list-style-type: none"> les sites de contrôle identifiés 								
	<ul style="list-style-type: none"> un réseau (échelles) de suivi de l'envasement des lits de la Mékrou et des plans d'eau de surface 								
	<ul style="list-style-type: none"> la capacité renforcée des STN à la collecte, au traitement et la gestion des données 								
P1.3.3 Elaborer et mettre en place en relation avec l'ABN et les STN compétents, un SIG transfrontalier opérationnel pour la gestion des données sur l'eau et les écosystèmes de la zone d'influence de la Mékrou le SIG (qualité, quantité, usages, état de dégradation des berges, prolifération des plantes nuisibles, ...)	<ul style="list-style-type: none"> une étude pour la mise en place du SIG transfrontalier 								
	<ul style="list-style-type: none"> des acteurs formés pour l'exploitation du SIG 								
D1.4 : Assurer par des mesures innovantes, le financement des actions de suivi et de protection des ressources en eau et des écosystèmes de la zone d'influence du bassin de la Mékrou en 2025									

Mesures préconisées et Produits correspondants (P)	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel							
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8
P1.4.1: Etablir la faisabilité de la mise en œuvre des principes « préleveur-payeur » et « pollueur-payeur » dans le bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence:	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une étude de faisabilité et adoption des documents y relatifs 								
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une adhésion des contribuables potentiels de la zone d'influence de la Mékrou 								
P1.4.2 Assurer le suivi-évaluation de la mise en œuvre desdits principes.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ le document de suivi-évaluation 								
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ la capacité des acteurs à assurer le suivi-évaluation 								
P1.4.3 : Assurer le suivi-évaluation de la mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaborer le document de suivi-évaluation; ▪ renforcer les compétences des acteurs à son application 								
D .1.5 Intégrer systématiquement à tous les échelons, la dimension « genre » dans la gouvernance en matière de gestion des ressources en eau transfrontalières du bassin de la Mékrou et sa zone d'influence									
P.1.5.1 Créer les conditions favorables à une meilleure insertion des personnes vulnérables dans la vie socio comique du bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence	<ul style="list-style-type: none"> ▪ une étude du milieu sur les plans politique, social, économique et culturel des personnes vulnérables dans chaque commune de l'espace d'application du SDAGE 								
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ adhésion des personnes vulnérables de la population 								

Mesures préconisées et Produits correspondants (P)	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel							
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ insertion dans la vie socioéconomique des personnes vulnérables 								
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ des visites d'échanges d'expériences entre couches vulnérables des trois portions nationales de l'espace d'application du SDAGE 								
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ inclusion des femmes et des jeunes dans les délégations pays aux instances de concertation et de gestion 								
P.1.5.2 Renforcer les capacités de prise de décisions et de participation au développement de l'économie locale des personnes vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La capacité des personnes vulnérables en matière de gouvernance et de compétences techniques ▪ 								
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La formation professionnelle d'au moins dix personnes vulnérables par portion nationale de l'espace d'application du SDAGE à l'entrepreneuriat féminin en particulier 								

Mesures préconisées et Produits correspondants (P)	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel							
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8
	<ul style="list-style-type: none"> La disponibilité d'un kit minimum de mise en place d'une unité ou activités génératrices de revenu pour au moins dix (10) femmes par portion nationale de l'espace d'application du SDAGE 								
D.1.6 Renforcer la capacité de planification du développement des acteurs ainsi que la pertinence de leurs prises de décision en matière de développement des ressources en eau en s'appuyant sur les données et résultats de la recherche scientifique									
P.1.6.1 Créer une dynamique de recours systématique aux résultats des recherches scientifiques et des modèles de prévisions dans les prises de décision en matière de planification et de développement des ressources en eau	<ul style="list-style-type: none"> Une adéquation entre les inputs des modèles de prévision/aide à la prise de décision et les systèmes d'informations sur l'eau et sur les productions agricoles en lien avec le changement climatique 								
	<ul style="list-style-type: none"> Le développement et la cohérence des modèles de prévision et d'aide à la prise de décision des trois pays 								
	<ul style="list-style-type: none"> La cohérence des systèmes d'information sur l'eau et sur les productions agricoles avec les modèles de prévision et d'aide à la prise de décision 								

Mesures préconisées et Produits correspondants (P)	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel							
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ l'appropriation et l'utilisation des résultats scientifiques en général, de ceux de la recherche en particulier par les STN et les organes transfrontaliers de gouvernance et de gestion des ressources en eau 								
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ la collecte, le traitement et le stockage des données de bases indispensables à l'alimentation des modèles de prévision 								
P.1.6.2 Veiller au fonctionnement et à l'exploitation optimale des modèles de prévision existants et développés dans le cadre du projet Mékrou.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ le suivi-évaluation de la mise en œuvre des modèles de prévision/aide à la prise de décision 								
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ la pérennisation des expériences et des données acquises au fil du temps 								
D.1.7 Assurer la sécurité foncière des aménagements du SDAGE, résoudre et prévenir les conflits d'usages des ressources en eau du bassin de la Mékrou et sa zone d'influence									
P.1.7.1 Sécuriser l'ensemble des aménagements réalisés dans le cadre du SDAGE	<ul style="list-style-type: none"> ▪ une étude sur la question foncière en rapport avec la sécurisation des aménagements d'intérêt publics prévus dans le cadre du SDAGE 								

Mesures préconisées et Produits correspondants (P)	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel							
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8
	<ul style="list-style-type: none"> l'adhésion des détenteurs de terres et des communes à la sécurisation après une campagne d'IEC 								
	<ul style="list-style-type: none"> l'élaboration et l'adoption des décisions consensuelles en matière de sécurité foncière au forum des acteurs 								
P.1.7.2 Mettre en place dans le cadre des FLE et du CSBT-Mékrou, un mécanisme de résolution/prévention des conflits liés aux usages de l'eau et des ressources forestières en s'appuyant sur les mécanismes existants.	<ul style="list-style-type: none"> un forum transfrontalier sur les conflits liés aux usages des ressources naturelles du bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence 								
	<ul style="list-style-type: none"> un protocole d'arbitrage et prévention des conflits entre usagers des ressources naturelles 								
D2.1 Mettre à la disposition des populations du bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence, des sources alternatives d'énergie afin de réduire au moins de 40%, le recours aux forêts naturelles pour le bois de chauffe et le bois d'œuvre									
P2.1.1 Etablir une situation de référence sur les consommations en bois de cuisine et les demandes en énergie et sur les prédispositions des populations à recourir aux sources alternatives	<ul style="list-style-type: none"> une étude sur les consommations et demandes actuelles et futures ainsi que sur les prédispositions des ménages à recourir aux sources alternatives d'énergie ; 								

Mesures préconisées et Produits correspondants (P)	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel							
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8
d'énergies renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> (ii) la disponibilité des superficies pour la plantation des ligneux à croissance rapide ; des plaques solaires à induction et des foyers améliorés 								
P2.1.2 Planter, ouvrir au pâturage, gérer et exploiter au plus tard en 2025, des forêts de ligneux à croissance rapide occupant au moins 20% de la superficie du territoire de chaque commune, de l'espace d'application du SDAGE	<ul style="list-style-type: none"> i) disponibilité des terres nécessaires à la mise en place des forêts grâce au plaidoyer 								
	<ul style="list-style-type: none"> (ii) la plantation de ligneux à croissance rapide 								
	<ul style="list-style-type: none"> Bonne exploitation et gestion des forêts créées 								
P2.1.3 Mettre en place par pays dans l'espace d'application du SDAGE, une unité de fabrication de plaques à induction solaires et des unités de fabrication de foyers améliorés adaptés afin de réduire la consommation du bois des forêts naturelles	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place des unités à la suite d'une étude de faisabilité technique et financière 								
	<ul style="list-style-type: none"> L'engagement et l'intérêt des promoteurs privés et des communes pour le projet suite à une campagne d'IEC 								
	la mise en place et l'exploitation des unités								
P2.1.4 Créer les conditions pour l'équipement progressif de 40% des ménages en plaques à induction solaires, 20% en biogaz	<ul style="list-style-type: none"> une campagne de promotion et d'acquisition des différents équipements auprès des ménages (coût accessible, 								

Mesures préconisées et Produits correspondants (P)	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel							
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8
et 60% en foyers améliorés à l'horizon 2025	avantages...)								
	<ul style="list-style-type: none"> l'utilisation optimale des équipements et l'exploitation du biogaz 								
D2.2 Mettre en place et opérationnaliser un mécanisme tripartite de gestion maîtrisée de la transhumance dans la zone d'influence de la Mékrou									
P2.2.1 Créer à la mesure du cheptel sédentaire et transhumant, des zones de pâturage conformes aux normes d'aménagement (charge pastorale, équipements...) dans le bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence	<ul style="list-style-type: none"> la cartographie des zones pastorales aménageables 								
	<ul style="list-style-type: none"> la mise à disposition des espaces à aménager 								
	<ul style="list-style-type: none"> les aménagements nécessaires (pistes, points d'eau, aire de repos, aire de pâturage...) 								
	<ul style="list-style-type: none"> meilleures exploitation et gestion des espaces aménagés 								
	le suivi-évaluation de l'exploitation et de la gestion des aménagements pastoraux								
P2.2.2 Définir et mettre en place en relation avec l'ABN et les STN, un système transfrontalier informatisé de collecte et d'échanges des	<ul style="list-style-type: none"> des postes de contrôle des flux et de la santé des troupeaux transhumants 								

Mesures préconisées et Produits correspondants (P)	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel							
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8
données relatives à la santé, au nombre et aux mouvements saisonniers des troupeaux transhumants à des postes de contrôle déterminés dans la zone d'influence de la Mékrou entre les services techniques concernés des 3 pays	<ul style="list-style-type: none"> les moyens humains et matériels pour assurer le contrôle sanitaire et le suivi des flux des troupeaux transhumants 								
	<ul style="list-style-type: none"> un mécanisme de collecte et d'échanges des données sur la transhumance (santé, flux...) 								
	le suivi-évaluation régulier des actions de suivi et de contrôle								
D2.3 Assurer une gestion efficiente durable de l'ensemble des importants écosystèmes aquatiques et forestiers ainsi que des patrimoines culturels dégradés de la zone d'influence de la Mékrou en 2025 en conformité avec la charte de l'eau du bassin du Fleuve Niger									
P2.3.1 Restaurer/protéger 100% des écosystèmes et des sites sacrés dégradés du bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence au plus tard en 2025	Plans communaux de restauration et de protection intégrée des écosystèmes partagés et locaux dégradés et/ou menacés								
	zones de protection rapprochée des écosystèmes aquatiques et forestiers ainsi que des sites sacrés de la zone d'influence de la Mékrou								
	Préservation et la protection des sites sacrés								

Mesures préconisées et Produits correspondants (P)	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel							
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8
P2.3.2 Définir et mettre en œuvre, un mécanisme tripartite transfrontalier de mise en synergie des actions des polices de l'environnement et de l'eau des 3 pays dans toute la zone d'influence de la Mékrou et équiper lesdites polices en drones pour qu'elles remplissent convenablement leur mission	Drones à raison de 3 par STN concerné, et former les services techniques bénéficiaires à leurs utilisation gestion								
	suivi-évaluation régulier de l'exploitation des drones de surveillance								
D2.4 Améliorer l'attractivité du parc W pour les touristes									
P2.4.1 Renforcer la sécurité sur l'ensemble du parc W	<ul style="list-style-type: none"> ▪ un mécanisme tripartite fonctionnel de renseignement et de partage des informations entre les services en charge de la sécurité des 3 pays au niveau du parc W 								
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ des actions conjointes de surveillance/intervention périodique, par les services en charge de la sécurité des 3 pays 								
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ un suivi-évaluation régulier des actions de sécurisation du parc W 								

Mesures préconisées et Produits correspondants (P)	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel							
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8
P2.4.2 Consolider l'ensemble des infrastructures d'accueil et d'observation du parc W (pistes d'accès, postes d'observation de la faune, locaux, système d'assainissement et d'alimentation en eau potable ...)	<ul style="list-style-type: none"> une situation de référence sur l'état des infrastructures et aménagements connexes du parc W 								
	<ul style="list-style-type: none"> construction/réhabilitation et assainissement des voies d'accès et des sites d'accueil touristiques ainsi que des postes d'observation de la faune 								
	Suivi-évaluation de l'exploitation des infrastructure d'accueil du parc W								
<i>D3.1 Mobiliser au moins 100 Mm3 d'eau de surface à fin de régulariser (pérenniser) les écoulements de la Mékrou et contribuer à la satisfaction des demandes en eau potable, agricole et pour la pêche de la zone d'influence du bassin de la Mékrou d'ici 2025</i>									
P3.1.1 Etablir la faisabilité technique et économique du barrage et des ouvrages connexes y compris la possibilité de production d'énergie hydroélectrique	<ul style="list-style-type: none"> étude de faisabilité technique et économique du barrage 								
P3.1.2 Mettre en place les infrastructures hydrauliques de stockage et de dérivation des eaux	<ul style="list-style-type: none"> La construction du barrage retenu par l'étude 								

Mesures préconisées et Produits correspondants (P)	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel							
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8
de ruissellement de la Mékrou comprenant un barrage commun Forfait d'une capacité d'au moins 100 millions de m3	▪ une station de contrôle								
	▪ la construction des 2 seuils de dérivation des eaux du réservoir de stockage								
	un seuil de dérivation des eaux du barrage pour l'alimentation des mares du parc W								
D3.2 Relever le taux d'accès à l'eau potable à 100% dans toutes les communes du bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence dès 2025									
P3.2.1 Assurer à 100% la demande en eau potable des populations de toutes les communes de la zone d'influence de la Mékrou à l'horizon 2025 à travers un programme commun d'AEP rurale et le traitement de 6 Mm3/an d'eau brute supplémentaires pour les chefs-lieux de commune-	▪ Un programme commun de création d'au moins 60 AEP multi-villages supplémentaires ou leurs équivalents en PEM								
	▪ la couverture à 100% de la demande en eau potable des populations urbaines								
	▪ l'exploitation des points d'eau potable modernes en panne et non abandonnés								
	▪ la collecte des eaux de pluie et leur utilisation pour l'AEP								
	la potabilité de l'ensemble des puits ouverts pérennes								
P3.2.2 Renforcer la performance des	▪ un système local de gestion								

Mesures préconisées et Produits correspondants (P)	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel							
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8
structures de gestion des infrastructures hydrauliques d'eau potable de toutes les communes à l'horizon 2025	du service public de distribution de l'eau potable (base de données ; SIG ; gestion et maintenance des points d'eau) dans toutes les communes de la zone d'influence du bassin de la Mékrou								
D 3.3 Relever d'au moins 50%, le taux d'assainissement global (eaux usées et excréta ; eaux de ruissellement ; déchets ménagers) de l'ensemble des communes du bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence dès 2025									
P 3.3.1 Renforcer les capacités des communes en matière de planification et de gestion des systèmes d'AEP et d'assainissement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ l'élaboration/consolidation de plans communaux d'assainissement des communes 								
P 3.3.2 Soutenir techniquement et financièrement les communes dans la mise en œuvre de leurs stratégies et programmes d'assainissement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ l'équipement en latrines d'au moins 50% des ménages et 100% des infrastructures publiques 								
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ des caniveaux de drainage des eaux pluviales par chef-lieu de commune ; 								
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ la collecte et l'évacuation des déchets solides 								
D3.4 Contribuer à l'atteinte à l'horizon 2025 d'un niveau de production céréalière d'au moins 370 658 T/an (Bénin : 202 404 T ; Burkina Faso ; 74 667 T ; Niger : 88 587 T) et de production maraichère d'au moins 101 920									

Mesures préconisées et Produits correspondants (P)	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel							
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8
T/an (Bénin : 65 870 T ; Burkina Faso : 10 815 T ; Niger : 25 235 T) dans l'espace du SDAGE.									
P3.4.1 Porter les rendements moyens des cultures céréalières à 3 T/ha et des cultures maraichères à 35 T/ha	<ul style="list-style-type: none"> l'irrigation de complément dans l'ensemble des communes de l'espace d'application du SDAGE de la Mékrou grâce à environ 44 000 bassins de collecte des eaux de ruissellement 								
	<ul style="list-style-type: none"> l'utilisation massive voire systématique des semences améliorées 								
	<ul style="list-style-type: none"> un suivi-évaluation des actions. 								
P3.4.2 Promouvoir et assurer la production de semences améliorées d'au moins 20 tonnes /commune ;	<ul style="list-style-type: none"> La vulgarisation de la production de semences améliorées 								
	<ul style="list-style-type: none"> L'utilisation par les producteurs des techniques de production des semences de cultures maraichères et de semences céréalières améliorées 								

Mesures préconisées et Produits correspondants (P)	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel							
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8
P 3.4.3 Promouvoir progressivement l'agroécologie dans tous les champs pluviaux	<ul style="list-style-type: none"> ▪ une campagne IEC sur les avantages associés à cette technique 								
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ l'utilisation des techniques de l'agroforesterie dans les champs de production pluviale 								
P3.4.4 Promouvoir la culture bio dans tous les périmètres maraichers et dans les champs de culture pluviale dans l'espace d'application du SDAGE	<ul style="list-style-type: none"> ▪ la plantation de 500 ha de nems/commune 								
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ la maîtrise par les producteurs des pratiques agro-écologiques et de la culture bio 								
<i>D4.1 Initier et mettre en place une centrale solaire commune ou d'intérêt commun aux trois Etats parties de l'accord-cadre de coopération en 2025 pour soutenir les besoins en électricité des secteurs de développement socioéconomique de la zone d'influence de la Mékrou (Alternative : créer pour chaque portion nationale, une centrale solaire</i>									
P4.1.1 Réunir les conditions pour la création d'une centrale solaire commune au profit des communes du bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence	<ul style="list-style-type: none"> ▪ une étude de faisabilité technique et économique de la centrale solaire commune 								

Mesures préconisées et Produits correspondants (P)	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel							
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8
	<ul style="list-style-type: none"> un plaidoyer auprès des 3 pays concernés, de l'ABN et de la CEDEAO afin d'obtenir leur accord et adhésion au projet 								
	<ul style="list-style-type: none"> un protocole d'accord de création et d'exploitation/gestion de la centrale solaire (partage des coûts et bénéfices; choix du site; modalité de gestion et d'exploitation...) 								
P4.1.2 Mettre en place une centrale solaire photovoltaïque d'une capacité de 60 Mégawatts afin d'améliorer la couverture de la demande en électricité au bénéfice des populations des 3 Etats parties de l'accord-cadre de coopération (en relation avec les sociétés nationales de production et de distribution de l'électricité)	<ul style="list-style-type: none"> La disponibilité des ressources financières nécessaires (table ronde ; plaidoyer...) 								
	<ul style="list-style-type: none"> la centrale solaire et les équipements connexes 								
	<ul style="list-style-type: none"> l'unité de gestion de la centrale 								
	le suivi-évaluation régulier de l'exploitation de la centrale								
P 4.1.3 Définir les modalités de contribution financière de la centrale au financement de la gestion des ressources en eau du bassin de la Mékrou	<ul style="list-style-type: none"> Le taux de contribution financière de la centrale à la gestion des ressources naturelles du bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence 								

Mesures préconisées et Produits correspondants (P)	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel							
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8
	<ul style="list-style-type: none"> le suivi-évaluation de l'utilisation de la contribution financière 								
D4.2 Impulser le développement et la valorisation des productions maraichères et laitières dans le bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence									
P4.2.1 Mettre en place par commune, au moins 2 infrastructures modernes de conservation des produits maraichers de l'espace d'application du SDAGE o	<ul style="list-style-type: none"> une campagne d'IEC pour l'adhésion des producteurs maraichers 								
	<ul style="list-style-type: none"> les infrastructures de conservation sollicitées 								
	<ul style="list-style-type: none"> le respect des normes de conditionnement, de conservation et de stockage des productions agroalimentaires 								
	<ul style="list-style-type: none"> le suivi-évaluation de la gestion des différentes infrastructures; 								

Mesures préconisées et Produits correspondants (P)	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel							
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8
P4.2.2 Soutenir et accompagner la mise en place de laiteries de capacité d'au moins 6 m3/jour dans chaque commune du bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence ○	▪ une étude de faisabilité technique et économique sur la mise en place des laiteries								
	▪ une campagne d'IEC sur les avantages économique et social des laiteries								
	▪ le développement de ranchs (production laitière)								
	▪ La satisfaction en quantité et en qualité de la demande des laiteries								
	▪ des laiteries équipées en matériel de production de yaourt et fromage								
	▪ une bonne gestion et un bon marketing des acteurs concernés								
	le suivi-évaluation de la gestion des laiteries								
P4.2.3 Promouvoir (formation, soutien technique et financier) la production de yaourt et de fromage par les personnes les plus vulnérables (femmes, enfants, handicapés, ...) ○	▪ une campagne d'IEC sur la production (avantages ; exigences) du yaourt et du fromage								
	▪ une meilleure production et conservation des produits concernés								

Mesures préconisées et Produits correspondants (P)	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel							
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8
	<ul style="list-style-type: none"> l'organisation de journées promotionnelles sur les produits laitiers des laiteries 								
	<ul style="list-style-type: none"> un suivi-évaluation de la gestion des laiteries 								
P4.2.4 Mettre en place à l'horizon 2025, une unité agro-alimentaire commune de production de lait en poudre dans le bassin transfrontalier de la Mékrou (peut nécessiter 100 m3 de lait/jour à transformer) : Etude de faisabilité ; plaidoyer CEDEAO, CO, ABN ; organisation de la filière lait et du mécanisme de collecte...	<ul style="list-style-type: none"> une étude de faisabilité technique et économique sur la production du lait en poudre 								
	<ul style="list-style-type: none"> un plaidoyer auprès des 3 pays concernés, de l'ABN et de la CEDEAO afin d'obtenir leur accord et adhésion au projet 								
	<ul style="list-style-type: none"> l'unité de production de lait en poudre 								
	<ul style="list-style-type: none"> la structure de gestion 								
	<ul style="list-style-type: none"> un suivi-évaluation de la gestion de l'unité de production de lait en poudre 								

Tableau 4 : Récapitulatif

Dispositions	D1.1	D1.2	D1.3	D1.4	D1.5	D1.6	D1.7	D2.1	D2.2	D2.3	D2.4	D3.1	D3.2	D3.3	D3.4	D4.1	D4.2	Total (17)
Nombre de mesures de l'orientation par disposition	04	02	03	03	02	02	02	04	02	02	02	02	02	02	04	03	04	45
Nombre d'activités par disposition	12	06	09	04	08	07	05	10	09	05	06	05	06	04	09	09	20	134

V. LE BUDGET DE MISE EN ŒUVRE DU PMPI

Le montant total du PMPI est évalué à 184 868 550 FCFA sur une période de 8 ans déclinée en deux phases de 4 ans chacune. Le détail selon les résultats majeurs attendus est donné au tableau 3 ci-après

Tableau 5 : récapitulatif des montants par disposition

Résultats attendus	Montant (*1000 FCF)
D1.1	247 400
D1.2	164 000
D1.3	84 350
D1.4	98 000
D1.5	276 000
D1.6	300 000
D1.7	135 000
D2.1	345 000
D2.2	333 000
D2.3	363 800
D2.4	420 000
D3.1	40 385 000
D3.2	3 730 000
D3.3	1 025 000
D3.4	2 785 000
D4.1	57 099 000
D4.2	80 808 000
Montant total	183 563 800

	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel								Coût total (en milliers de FCFA)
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8	
D1.1 Amorcer le processus de mise en place et d'opérationnalisation des organes de coopération du bassin transfrontalier de la Mékrou										
P1.1.1 Promouvoir auprès des acteurs et des partenaires au développement, le SDAGE et l'ossature organisationnelle de la coopération entre les 3 Etats parties prenantes de l'accord-cadre de coopération	▪ un dépliant sur le SDAGE et les organes de gestion des ressources en eau du bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence,	4 000	3 500							7 500
	▪ une campagne d'IEC auprès des acteurs du bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence	15 000	15 000							30 000
P1.1.2 Organiser officiellement les premières sessions du CTE/Mékrou et du CO/Mékrou en marge de la session la plus proche du Conseil des Ministres de l'ABN pour la validation du SDAGE du bassin de la Mékrou	▪ : les supports documentaires pour le Comité d'Orientation ;	1 000								1 000
	▪ Prise en charge 3h/jour de travail des 3 membres du CTE/mékrou;	9000								9000

	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel								Coût total (en milliers de FCFA)
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8	
P1.1.3 Structurer et organiser le Forum Local de l'Eau(FLE) des acteurs de chaque portion nationale de la zone d'influence de la Mékrou	▪ une campagne spécifique pour la mise en place des forums locaux de l'eau;	60 000								60 000
	▪ la tenue des AG constitutives des FLE	31 500								31 500
	▪ la tenue 1ère rencontre (3 jours pour 30 représentants) par pays	9 000								9 000
P1.1.4 Mettre en place et opérationnaliser dès 2019, un Comité de Sous-Bassin Transfrontalier des acteurs de la Mékrou (CSBT-Mékrou) en tant que cadre tripartite transfrontalier de dialogue et de concertation sur la gestion des ressources en eau et les écosystèmes partagés, regroupant les acteurs locaux (usagers, services techniques, Communes, ONG...) des trois portions nationales du bassin de la Mékrou et sa zone	▪ la liste nominative des représentants des FLE au CSBT-Mékrou;	1 500								1 500
	▪ les projets de textes constitutifs du CSBT	6 000								6 000
	▪ la tenue de l'Assemblée Générale transfrontalière constitutive CSBT	20 000								20 000
	▪ Appui technique et financier du CSBT	70 000								70 000
	.suivi et évaluation du fonctionnement du CSBT	2 500	2 500	2 500	2 500					10 000

	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel								Coût total (en milliers de FCFA)
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8	
d'influence										
<i>D1.2 Renforcer la vigilance et la réactivité des acteurs, par la mise en place de systèmes d'alerte précoce sur les risques et catastrophes naturels dans le bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence avec la collaboration de l'ABN dès 2020</i>										
P1.2.1 :Elaborer et mettre en œuvre un mécanisme opérationnel de gestion des systèmes d'alerte précoce sur les inondations, les sécheresses et les déficits céréaliers	<ul style="list-style-type: none"> ▪ une campagne d'IEC sur les avantages et la nécessité des systèmes d'alerte 		30 000							30 000
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ identification des acteurs directement concernés par la mise en œuvre des systèmes d'alerte 		18 000							18 000
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ une rencontre des experts concernés pour l'adoption d'un Système d'alerte transfrontalier et de son mécanisme de mise en œuvre 		9 000							9 000
P1.2.2 : Assurer la mise en œuvre opérationnelle du mécanisme de gestion des systèmes d'alerte précoce	<ul style="list-style-type: none"> ▪ un dispositif de suivi-évaluation de la mise en œuvre des systèmes d'alerte 		2 857	2 857	2 857	2 857	2 857	2 857	2 857	20 000

	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel								Coût total (en milliers de FCFA)
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8	
	<ul style="list-style-type: none"> formation des acteurs sur le mécanisme de mise en œuvre 		45 000							45 000
	<ul style="list-style-type: none"> suivi-évaluation régulier 		6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	42 000
D1.3 Maitriser efficacement la connaissance et la gestion des ressources en eau et des écosystèmes partagés du bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence dès 2024										
P1.3.1: Consolider en relation avec l'ABN, les réseaux nationaux de suivi quantitatif et qualitatif des ressources en eau de la zone d'influence du bassin de la Mékrou (piézométrie, hydrométrie, qualité bactériologique et physico-chimique	<ul style="list-style-type: none"> le type d'équipement et les points d'installation desdits équipements identifiés pour le suivi 			6 000						6 000
	<ul style="list-style-type: none"> acquisition d'équipements 			45 000						45 000
	<ul style="list-style-type: none"> les acteurs formés à l'utilisation desdits équipements 				4.500					4.500
	<ul style="list-style-type: none"> les données collectées et traitées 			1.800	1.800					3.600
P1.3.2 : Constituer un réseau de suivi des phénomènes d'érosion et	<ul style="list-style-type: none"> les sites de contrôle identifiés 			6.000						6.000

	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel								Coût total (en milliers de FCFA)
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8	
de comblement des lits de la Mékrou, de ses affluents et des lacs d'eau de surface	<ul style="list-style-type: none"> ▪ un réseau (échelles) de suivi de l'envasement des lits de la Mékrou et des plans d'eau de surface 				2.250					2.250
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ la capacité renforcée des STN à la collecte, au traitement et la gestion des données 				4.500					4.500
P1.3.3 Elaborer et mettre en place en relation avec l'ABN et les STN compétents, un SIG transfrontalier opérationnel pour la gestion des données sur l'eau et les écosystèmes de la zone d'influence de la Mékrou le SIG (qualité, quantité, usages, état de dégradation des berges, prolifération des plantes nuisibles, ...)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ une étude pour la mise en place du SIG transfrontalier 			8.000						8.000
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ des acteurs formés pour l'exploitation du SIG 			4.500						4.500
D1.4 : Assurer par des mesures innovantes, le financement des actions de suivi et de protection des ressources en eau et des écosystèmes de la zone d'influence du bassin de la Mékrou en 2025										

	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel								Coût total (en milliers de FCFA)
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8	
P1.4.1: Etablir la faisabilité de la mise en œuvre des principes « préleveur-payeur » et « pollueur-payeur » dans le bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence:	<ul style="list-style-type: none"> Une étude de faisabilité et adoption des documents y relatifs 			54.000						54.000
	<ul style="list-style-type: none"> Une adhésion des contribuables potentiels de la zone d'influence de la Mékrou 				30.000					30.000
P1.4.2 Assurer le suivi-évaluation de la mise en œuvre desdits principes.	<ul style="list-style-type: none"> le document de suivi-évaluation 				8.000					8.000
	<ul style="list-style-type: none"> la capacité des acteurs à assurer le suivi-évaluation 				1.200	1.200	1.200	1.200	1.200	6.000
P1.4.3 : Assurer le suivi-évaluation de la mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> Elaborer le document de suivi-évaluation; renforcer les compétences des acteurs à son application 									
D .1.5 Intégrer systématiquement à tous les échelons, la dimension « genre » dans la gouvernance en matière de gestion des ressources en eau transfrontalières du bassin de la Mékrou et sa zone d'influence										
P.1.5.1 Créer les conditions favorables à une meilleure insertion des personnes vulnérables dans la vie socio comique du bassin	<ul style="list-style-type: none"> une étude du milieu sur les plans politique, social, économique et culturel des personnes vulnérables dans chaque commune de l'espace d'application du 		45.000							45.000

	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel								Coût total (en milliers de FCFA)
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8	
transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence	SDAGE									
	▪ adhésion des personnes vulnérables de la population		15.000	15.000						30.000
	▪ insertion dans la vie socioéconomique des personnes vulnérables		25.000	25.000						50.000
	▪ des visites d'échanges d'expériences entre couches vulnérables des trois portions nationales de l'espace d'application du SDAGE		40.500	40.500						81.000
	▪ inclusion des femmes et des jeunes dans les délégations pays aux instances de concertation et de gestion		0	0						0
P.1.5.2 Renforcer les capacités de prise de décisions et de participation au développement de l'économie locale des	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La capacité des personnes vulnérables en matière de gouvernance et de compétences techniques ▪ 			45.000						45.000

	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel								Coût total (en milliers de FCFA)
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8	
personnes vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> La formation professionnelle d'au moins dix personnes vulnérables par portion nationale de l'espace d'application du SDAGE à l'entrepreneuriat féminin en particulier 			60.000						60.000
	<ul style="list-style-type: none"> La disponibilité d'un kit minimum de mise en place d'une unité ou activités génératrices de revenu pour au moins dix (10) femmes par portion nationale de l'espace d'application du SDAGE 				60.000					60.000
D.1.6 Renforcer la capacité de planification du développement des acteurs ainsi que la pertinence de leurs prises de décision en matière de développement des ressources en eau en s'appuyant sur les données et résultats de la recherche scientifique										
P.1.6.1 Créer une dynamique de recours systématique aux résultats des recherches scientifiques et des modèles de prévisions dans les prises de décision en matière de planification et de	<ul style="list-style-type: none"> Une adéquation entre les inputs des modèles de prévision/aide à la prise de décision et les systèmes d'informations sur l'eau et sur les productions agricoles en lien avec le changement climatique 			45.000						45.000

	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel								Coût total (en milliers de FCFA)
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8	
développement des ressources en eau	<ul style="list-style-type: none"> Le développement et la cohérence des modèles de prévision et d'aide à la prise de décision des trois pays 			75.000	75.000					150.000
	<ul style="list-style-type: none"> La cohérence des systèmes d'information sur l'eau et sur les productions agricoles avec les modèles de prévision et d'aide à la prise de décision 			45.000	45.000					90.000
	<ul style="list-style-type: none"> l'appropriation et l'utilisation des résultats scientifiques en général, de ceux de la recherche en particulier par les STN et les organes transfrontaliers de gouvernance et de gestion des ressources en eau 			22.500	22.500					45.000
	<ul style="list-style-type: none"> la collecte, le traitement et le stockage des données de bases indispensables à l'alimentation des modèles de prévision 			30.000	30.000					60.000
P.1.6.2 Veiller au fonctionnement et à l'exploitation optimale des modèles de prévision	<ul style="list-style-type: none"> le suivi-évaluation de la mise en œuvre des modèles de prévision/aide à la prise de décision 			6.666	6.666	6.666	6.666	6.666	6.666	40.000

	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel								Coût total (en milliers de FCFA)
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8	
existants et développés dans le cadre du projet Mékrou.										
	<ul style="list-style-type: none"> la pérennisation des expériences et des données acquises au fil du temps 			8.333	8.333	8.333	8.333	8.333	8.333	50.000
D.1.7 Assurer la sécurité foncière des aménagements du SDAGE, résoudre et prévenir les conflits d'usages des ressources en eau du bassin de la Mékrou et sa zone d'influence										
P.1.7.1 Sécuriser l'ensemble des aménagements réalisés dans le cadre du SDAGE	<ul style="list-style-type: none"> une étude sur la question foncière en rapport avec la sécurisation des aménagements d'intérêt publics prévus dans le cadre du SDAGE 		45.000							45.000
	<ul style="list-style-type: none"> l'adhésion des détenteurs de terres et des communes à la sécurisation après une campagne d'IEC 			15.000	15.000					30.000
	<ul style="list-style-type: none"> l'élaboration et l'adoption des décisions consensuelles en matière de sécurité foncière au forum des acteurs 			10.000	10.000					20.000

	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel								Coût total (en milliers de FCFA)
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8	
P.1.7.2 Mettre en place dans le cadre des FLE et du CSBT-Mékrou, un mécanisme de résolution/prévention des conflits liés aux usages de l'eau et des ressources forestières en s'appuyant sur les mécanismes existants.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ un forum transfrontalier sur les conflits liés aux usages des ressources naturelles du bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence 				30.000					30.000
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ un protocole d'arbitrage et prévention des conflits entre usagers des ressources naturelles ▪ 				10.000					10.000
D2.1 Mettre à la disposition des populations du bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence, des sources alternatives d'énergie afin de réduire au moins de 40%, le recours aux forêts naturelles pour le bois de chauffe et le bois d'œuvre										
P2.1.1 Etablir une situation de référence sur les consommations en bois de cuisine et les demandes en énergie et sur les prédispositions des populations à recourir aux sources alternatives	<ul style="list-style-type: none"> ▪ une étude sur les consommations et demandes actuelles et futures ainsi que sur les prédispositions des ménages à recourir aux sources alternatives d'énergie ; 			15.000	15.000	15.000				45.000

	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel								Coût total (en milliers de FCFA)
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8	
d'énergies renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> (ii) la disponibilité des superficies pour la plantation des ligneux à croissance rapide ; des plaques solaires à induction et des foyers améliorés 			0	0	0				0
P2.1.2 Planter, ouvrir au pâturage, gérer et exploiter au plus tard en 2025, des forêts de ligneux à croissance rapide occupant au moins 20% de la superficie du territoire de chaque commune, de l'espace d'application du SDAGE	<ul style="list-style-type: none"> i) disponibilité des terres nécessaires à la mise en place des forêts grâce au plaidoyer 			10.000	10.000	10.000				30.000
	<ul style="list-style-type: none"> (ii) la plantation de ligneux à croissance rapide 			8.333	8.333	8.333				25.000
	<ul style="list-style-type: none"> Bonne exploitation et gestion des forêts créées 			6.666	6.666	6.666	6.666	6.666	6.666	40.000
P2.1.3 Mettre en place par pays dans l'espace d'application du SDAGE, une unité de fabrication de plaques à induction solaires et des unités de fabrication de foyers améliorés adaptés afin de réduire la consommation du bois des forêts naturelles	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place des unités à la suite d'une étude de faisabilité technique et financière 			8.333	8.333	8.333				25.000
	<ul style="list-style-type: none"> L'engagement et l'intérêt des promoteurs privés et des communes pour le projet suite à une campagne d'IEC 			6.666	6.666	6.666				20.000
	la mise en place et l'exploitation des unités			16.666	16.666	16.666	16.666	16.666	16.666	100.000

	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel								Coût total (en milliers de FCFA)
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8	
P2.1.4 Créer les conditions pour l'équipement progressif de 40% des ménages en plaques à induction solaires, 20% en biogaz et 60% en foyers améliorés à l'horizon 2025	▪ une campagne de promotion et d'acquisition des différents équipements auprès des ménages (coût accessible, avantages...)			15.000	15.000					30.000
	▪ l'utilisation optimale des équipements et l'exploitation du biogaz			10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	60.000
D2.2 Mettre en place et opérationnaliser un mécanisme tripartite de gestion maîtrisée de la transhumance dans la zone d'influence de la Mékrou										
P2.2.1 Créer à la mesure du cheptel sédentaire et transhumant, des zones de pâturage conformes aux normes d'aménagement (charge pastorale, équipements...) dans le bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence	▪ la cartographie des zones pastorales aménageables			10.000	10.000	10.000				30.000
	▪ la mise à disposition des espaces à aménager			6.000	6.000	6.000				18.000
	▪ les aménagements nécessaires (pistes, points d'eau, aire de repos, aire de pâturage...)			33.333	33.333	33.333				100.000
	▪ meilleures exploitation et gestion des espaces aménagés			6.666	6.666	6.666	6.666	6.666	6.666	40.000
	le suivi-évaluation de l'exploitation et de la gestion des aménagements			5.833	5.833	5.833	5.833	5.833	5.833	35.000

	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel								Coût total (en milliers de FCFA)
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8	
	pastoraux									
P2.2.2 Définir et mettre en place en relation avec l'ABN et les STN, un système transfrontalier informatisé de collecte et d'échanges des données relatives à la santé, au nombre et aux mouvements saisonniers des troupeaux transhumants à des postes de contrôle déterminés dans la zone d'influence de la Mékrou entre les services techniques concernés des 3 pays	<ul style="list-style-type: none"> ▪ des postes de contrôle des flux et de la santé des troupeaux transhumants ▪ les moyens humains et matériels pour assurer le contrôle sanitaire et le suivi des flux des troupeaux transhumants ▪ un mécanisme de collecte et d'échanges des données sur la transhumance (santé, flux...) 			6.666	6.666	6.666				20.000
				7.500	7.500	7.500	7.500	7.500	7.500	45.000
				15.000						15.000
	le suivi-évaluation régulier des actions de suivi et de contrôle			5.000	5.000	5.000	5.000	5.000	5.000	30.000
D2.3 Assurer une gestion efficiente durable de l'ensemble des importants écosystèmes aquatiques et forestiers ainsi que des patrimoines culturels dégradés de la zone d'influence de la Mékrou en 2025 en conformité avec la charte de l'eau du bassin du Fleuve Niger										
P2.3.1 Restaurer/protéger 100% des écosystèmes et des sites sacrés dégradés	Plans communaux de restauration et de protection intégrée des écosystèmes			44.000	44.000					88.000

	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel								Coût total (en milliers de FCFA)
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8	
du bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence au plus tard en 2025	partagés et locaux dégradés et/ou menacés									
	zones de protection rapprochée des écosystèmes aquatiques et forestiers ainsi que des sites sacrés de la zone d'influence de la Mékrou			50.000	50.000					100.000
	Préservation et la protection des sites sacrés			55.000	55.000					110.000
P2.3.2 Définir et mettre en œuvre, un mécanisme tripartite transfrontalier de mise en synergie des actions des polices de l'environnement et de l'eau des 3 pays dans toute la zone d'influence de la Mékrou et équiper lesdites polices en drones pour qu'elles remplissent convenablement leur mission	Drones à raison de 3 par STN concerné, et former les services techniques bénéficiaires à leurs utilisation gestion			6.800	6.800	6.800	6.800	6.800	6.800	40.800
	suivi-évaluation régulier de l'exploitation des drones de surveillance			4.166	4.166	4.166	4.166	4.166	4.166	25.000
D2.4 Améliorer l'attractivité du parc W pour les touristes										

	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel								Coût total (en milliers de FCFA)
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8	
P2.4.1 Renforcer la sécurité sur l'ensemble du parc W	▪ un mécanisme tripartite fonctionnel de renseignement et de partage des informations entre les services en charge de la sécurité des 3 pays au niveau du parc W			16.666	16.666	16.666				50.000
	▪ actions conjointes de surveillance/intervention périodique, par les services en charge de la sécurité des 3 pays			33.333	33.333	33.333				100.000
	▪ un suivi-évaluation régulier des actions de sécurisation du parc W			15.000	15.000	15.000				45.000
P2.4.2 Consolider l'ensemble des infrastructures d'accueil et d'observation du parc W (pistes d'accès, postes d'observation de la faune, locaux, système d'assainissement et d'alimentation en eau potable ...)	▪ une situation de référence sur l'état des infrastructures et aménagements connexes du parc W			35.000						35.000
	▪ construction/réhabilitation et assainissement des voies d'accès et des sites d'accueil touristiques ainsi que des postes d'observation de la faune				50.000	50.000	50.000			150.000

	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel								Coût total (en milliers de FCFA)
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8	
	Suivi-évaluation de l'exploitation des infrastructures d'accueil du parc W			6.666	6.666	6.666	6.666	6.666	6.666	40.000
D3.1 Mobiliser au moins 100 Mm3 d'eau de surface à fin de régulariser (pérenniser) les écoulements de la Mékrou et contribuer à la satisfaction des demandes en eau potable, agricole et pour la pêche de la zone d'influence du bassin de la Mékrou d'ici 2025										
P3.1.1 Etablir la faisabilité technique et économique du barrage et des ouvrages connexes y compris la possibilité de production d'énergie hydroélectrique	<ul style="list-style-type: none"> étude de faisabilité technique et économique du barrage 			300.000						300.000
P3.1.2 Mettre en place les infrastructures hydrauliques de stockage et de dérivation des eaux de ruissellement de la Mékrou comprenant un barrage commun Forfait d'une capacité d'au moins 100 millions de m3	<ul style="list-style-type: none"> La construction du barrage retenu par l'étude 			20.000.000	20.000.000					40.000.000
	<ul style="list-style-type: none"> une station de contrôle 				10.000					10.000
	<ul style="list-style-type: none"> la construction des 2 seuils de dérivation des eaux du réservoir de stockage 				25.000	25.000				50.000

	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel								Coût total (en milliers de FCFA)	
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8		
	un seuil de dérivation des eaux du barrage pour l'alimentation des mares du parc W				12.500	12.500					25.000
D3.2 Relever le taux d'accès à l'eau potable à 100% dans toutes les communes du bassin frontalier de la Mékrou et sa zone d'influence dès 2025											
P3.2.1 Assurer à 100% la demande en eau potable des populations de toutes les communes de la zone d'influence de la Mékrou à l'horizon 2025 à travers un programme commun d'AEP rurale et le traitement de 6 Mm3/an d'eau brute supplémentaires pour les chefs-lieux de commune-	<ul style="list-style-type: none"> Un programme commun de création d'au moins 60 AEP multi-villages supplémentaires ou leurs équivalents en PEM 			900.000	900.000						1.800.000
	<ul style="list-style-type: none"> la couverture à 100% de la demande en eau potable des populations urbaines 					500.000	500.000	500.000			1.500.000
	<ul style="list-style-type: none"> l'exploitation des points d'eau potable modernes en panne et non abandonnés 					33.333	33.333	33.333			100.000
	<ul style="list-style-type: none"> la collecte des eaux de pluie et leur utilisation pour l'AEP 					15.000	15.000	15.000			45.000
	la potabilité de l'ensemble des puits ouverts pérennes					26.666	26.666	26.666			80.000
P3.2.2 Renforcer la performance des structures	<ul style="list-style-type: none"> un système local de gestion du service public 					20.000	20.000	20.000	20.000		80.000

	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel								Coût total (en milliers de FCFA)
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8	
de gestion des infrastructures hydrauliques d'eau potable de toutes les communes à l'horizon 2025	de distribution de l'eau potable (base de données ; SIG ; gestion et maintenance des points d'eau) dans toutes les communes de la zone d'influence du bassin de la Mékrou									
D 3.3 Relever d'au moins 50%, le taux d'assainissement global (eaux usées et excréta ; eaux de ruissellement ; déchets ménagers) de l'ensemble des communes du bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence dès 2025										
P 3.3.1 Renforcer les capacités des communes en matière de planification et de gestion des systèmes d'AEP et d'assainissement	<ul style="list-style-type: none"> l'élaboration/consolidation de plans communaux d'assainissement des communes 			22.500	22.500					45.000
P 3.3.2 Soutenir techniquement et financièrement les communes dans la mise en œuvre de leurs stratégies et programmes d'assainissement	<ul style="list-style-type: none"> l'équipement en latrines d'au moins 50% des ménages et 100% des infrastructures publiques 				125.000	125.000	125.000	125.000		500.000
	<ul style="list-style-type: none"> des caniveaux de drainage des eaux pluviales par chef-lieu de commune ; 				100.000	100.000	100.000	100.000		400.000

	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel								Coût total (en milliers de FCFA)
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8	
	<ul style="list-style-type: none"> la collecte et l'évacuation des déchets solides 				20.000	20.000	20.000	20.000		80.000
D3.4 Contribuer à l'atteinte à l'horizon 2025 d'un niveau de production céréalière d'au moins 370 658 T/an (Bénin : 202 404 T ; Burkina Faso ; 74 667 T ; Niger : 88 587 T) et de production maraichère d'au moins 101 920 T/an (Bénin : 65 870 T ; Burkina Faso : 10 815 T ; Niger : 25 235 T) dans l'espace du SDAGE.										
P3.4.1 Porter les rendements moyens des cultures céréalières à 3 T/ha et des cultures maraichères à 35 T/ha	<ul style="list-style-type: none"> l'irrigation de complément dans l'ensemble des communes de l'espace d'application du SDAGE de la Mékrou grâce à environ 44 000 bassins de collecte des eaux de ruissellement 			550.000	550.000	550.000	550.000			2.200.000
	<ul style="list-style-type: none"> l'utilisation massive voire systématique des semences améliorées 			6.666	6.666	6.666	6.666	6.666	6.666	40.000
	<ul style="list-style-type: none"> un suivi-évaluation des actions. 			6.666	6.666	6.666	6.666	6.666	6.666	40.000

	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel								Coût total (en milliers de FCFA)
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8	
P3.4.2 Promouvoir et assurer la production de semences améliorées d'au moins 20 tonnes /commune ;	▪ La vulgarisation de la production de semences améliorées			30.000	30.000	30.000	30.000			120.000
	▪ L'utilisation par les producteurs des techniques de production des semences de cultures maraichères et de semences céréalières améliorées			13.333	13.333	13.333	13.333	13.333	13.333	80.000
P 3.4.3 Promouvoir progressivement l'agroécologie dans tous les champs pluviaux	▪ une campagne IEC sur les avantages associés à cette technique			20.000	20.000	20.000				60.000
	▪ l'utilisation des techniques de l'agroforesterie dans les champs de production pluviale				8.000	8.000	8.000	8.000	8.000	40.000
P3.4.4 Promouvoir la culture bio dans tous les périmètres maraichers et dans les champs de culture pluviale dans l'espace d'application du SDAGE	▪ la plantation de 500 ha de nems/commune				18.333	18.333	18.333			55.000
	▪ la maîtrise par les producteurs des pratiques agro-écologiques et de la culture bio					50.000	50.000	50.000		150.000
<i>D4.1 Initier et mettre en place une centrale solaire commune ou d'intérêt commun aux trois Etats parties de l'accord-cadre de coopération en 2025 pour soutenir les besoins en électricité des secteurs de développement</i>										

	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel								Coût total (en milliers de FCFA)
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8	
socioéconomique de la zone d'influence de la Mékrou (Alternative : créer pour chaque portion nationale, une centrale solaire										
P4.1.1 Réunir les conditions pour la création d'une centrale solaire commune au profit des communes du bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence	<ul style="list-style-type: none"> une étude de faisabilité technique et économique de la centrale solaire commune 			37.500						37.500
	<ul style="list-style-type: none"> un plaidoyer auprès des 3 pays concernés, de l'ABN et de la CEDEAO afin d'obtenir leur accord et adhésion au projet 				15.000					15.000
	<ul style="list-style-type: none"> un protocole d'accord de création et d'exploitation/gestion de la centrale solaire (partage des coûts et bénéfices; choix du site; modalité de gestion et d'exploitation...) 				15.000					15.000
P4.1.2 Mettre en place une centrale solaire photovoltaïque d'une capacité de 60 Mégawatts afin d'améliorer la couverture de la demande en électricité au bénéfice	<ul style="list-style-type: none"> La disponibilité des ressources financières nécessaires (table ronde ; plaidoyer...) 				5.000	5.000				10.000
	<ul style="list-style-type: none"> la centrale solaire et les équipements connexes 							57.000.000		57.000.000

	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel								Coût total (en milliers de FCFA)
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8	
des populations des 3 Etats parties de l'accord-cadre de coopération (en relation avec les sociétés nationales de production et de distribution de l'électricité)	▪ l'unité de gestion de la centrale							1.500		1.500
	le suivi-évaluation régulier de l'exploitation de la centrale								14.000	14.000
P 4.1.3 Définir les modalités de contribution financière de la centrale au financement de la gestion des ressources en eau du bassin de la Mékrou	▪ Le taux de contribution financière de la centrale à la gestion des ressources naturelles du bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence							0		0
	▪ le suivi-évaluation de l'utilisation de la contribution financière							3.000	3.000	6.000
D4.2 Impulser le développement et la valorisation des productions maraichères et laitières dans le bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence										
P4.2.1 Mettre en place par commune, au moins 2 infrastructures modernes de conservation des produits	▪ une campagne d'IEC pour l'adhésion des producteurs maraichers			15.000	15.000					30.000

	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel								Coût total (en milliers de FCFA)
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8	
marachers de l'espace d'application du SDAGE ○	▪ les infrastructures de conservation sollicitées				36.666	36.666	36.666			110.000
	▪ le respect des normes de conditionnement, de conservation et de stockage des productions agroalimentaires				6.000	6.000	6.000	6.000	6.000	30.000
	▪ le suivi-évaluation de la gestion des différentes infrastructures;				3.000	3.000	3.000	3.000	3.000	15.000
P4.2.2 Soutenir et accompagner la mise en place de laiteries de capacité d'au moins 6 m3/jour dans chaque commune du bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence ○	▪ une étude de faisabilité technique et économique sur la mise en place des laiteries			21.000						21.000
	▪ une campagne d'IEC sur les avantages économique et social des laiteries				20.000					20.000
	▪ le développement de ranchs (production laitière)					25.000	25.000	25.000	25.000	100.000
	▪ La satisfaction en quantité et en qualité de la demande des laiteries					11.250	11.250	11.250	11.250	45.000

	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel								Coût total (en milliers de FCFA)
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ des laiteries équipées en matériel de production de yaourt et fromage 					25.000	25.000	25.000	25.000	100.000
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ une bonne gestion et un bon marketing des acteurs concernés 					5.000	5.000	5.000	5.000	20.000
	le suivi-évaluation de la gestion des laiteries					10.500	10.500	10.500	10.500	42.000
P4.2.3	Promouvoir (formation, soutien technique et financier) la production de yaourt et de fromage par les personnes les plus vulnérables (femmes, enfants, handicapés, ...)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ une campagne d'IEC sur la production (avantages ; exigences) du yaourt et du fromage 				22.500	22.500			45.000
	o	<ul style="list-style-type: none"> ▪ une meilleure production et conservation des produits concernés 				12.500	12.500	12.500	12.500	50.000
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ l'organisation de journées promotionnelles sur les produits laitiers des laiteries 				7.500	7.500	7.500	7.500	30.000
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ un suivi-évaluation de la gestion des laiteries 				10.000	10.000	10.000	10.000	40.000
P4.2.4	Mettre en place à l'horizon 2025, une unité agro-alimentaire commune de production de lait en poudre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ une étude de faisabilité technique et économique sur la production du lait en poudre 				15.000	15.000			30.000

	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel								Coût total (en milliers de FCFA)
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8	
poudre dans le bassin transfrontalier de la Mékrou (peut nécessiter 100 m3 de lait/jour à transformer) : Etude de faisabilité ; plaidoyer CEDEAO, CO, ABN ; organisation de la filière lait et du mécanisme de collecte...	▪									
	▪ un plaidoyer auprès des 3 pays concernés, de l'ABN et de la CEDEAO afin d'obtenir leur accord et adhésion au projet						15.000			15.000
	▪ l'unité de production de lait en poudre							80.000.000		80.000.000
	▪ la structure de gestion								25.000	25.000
	un suivi-évaluation de la gestion de l'unité de production de lait en poudre								40.000	40.000
	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel								
	Indicateurs de résultat et cibles	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8	Coût total (en milliers de FCFA)
	<i>D1.1 Amorcer le processus de mise en place et d'opérationnalisation des organes de coopération du bassin transfrontalier de la Mékrou</i>									

	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel								Coût total (en milliers de FCFA)
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8	
P1.1.1 Promouvoir auprès des acteurs et des partenaires au développement, le SDAGE et l'ossature organisationnelle de la coopération entre les 3 Etats parties prenantes de l'accord-cadre de coopération	▪ un dépliant sur le SDAGE et les organes de gestion des ressources en eau du bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence,	4 000	3 500							7 500
	▪ une campagne d'IEC auprès des acteurs du bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence	15 000	15 000							30 000
P1.1.2 Organiser officiellement les premières sessions du CTE/Mékrou et du CO/Mékrou en marge de la session la plus proche du Conseil des Ministres de l'ABN pour la validation du SDAGE du bassin de la Mékrou	▪ : les supports documentaires pour le Comité d'Orientation ;	1 000								1 000
	▪ Prise en charge 3h/jour de travail des 3 membres du CTE/Mékrou;	9000								9000
P1.1.3 Structurer et organiser le Forum Local de l'Eau(FLE) des acteurs de chaque portion nationale de la zone d'influence de la	▪ une campagne spécifique pour la mise en place des forums locaux de l'eau;	60 000								60 000
	▪ la tenue des AG constitutives des FLE	31 500								31 500

	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel								Coût total (en milliers de FCFA)
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8	
Mékrou	<ul style="list-style-type: none"> la tenue 1ère rencontre (3 jours pour 30 représentants) par pays 	9 000								9 000
P1.1.4 Mettre en place et opérationnaliser dès 2019, un Comité de Sous-Bassin Transfrontalier des acteurs de la Mékrou (CSBT-Mékrou) en tant que cadre tripartite transfrontalier de dialogue et de concertation sur la gestion des ressources en eau et les écosystèmes partagés, regroupant les acteurs locaux (usagers, services techniques, Communes, ONG...) des trois portions nationales du bassin de la Mékrou et sa zone d'influence	<ul style="list-style-type: none"> la liste nominative des représentants des FLE au CSBT-Mékrou; 	1 500								1 500
	<ul style="list-style-type: none"> les projets de textes constitutifs du CSBT 	6 000								6 000
	<ul style="list-style-type: none"> la tenue de l'Assemblée Générale transfrontalière constitutive CSBT 	20 000								20 000
	<ul style="list-style-type: none"> Appui technique et financier du CSBT 	70 000								70 000
	<ul style="list-style-type: none"> suivi et évaluation du fonctionnement du CSBT 	2 500	2 500	2 500	2 500					10 000
<i>D1.2 Renforcer la vigilance et la réactivité des acteurs, par la mise en place de systèmes d'alerte précoce sur les risques et catastrophes naturels dans le bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence avec la collaboration de l'ABN dès 2020</i>										

	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel								Coût total (en milliers de FCFA)
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8	
P1.2.1 :Elaborer et mettre en œuvre un mécanisme opérationnel de gestion des systèmes d'alerte précoce sur les inondations, les sécheresses et les déficits céréaliers	<ul style="list-style-type: none"> ▪ une campagne d'IEC sur les avantages et la nécessité des systèmes d'alerte 		30 000							30 000
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ identification des acteurs directement concernés par la mise en œuvre des systèmes d'alerte 		18 000							18 000
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ une rencontre des experts concernés pour l'adoption d'un Système d'alerte transfrontalier et de son mécanisme de mise en œuvre 		9 000							9 000
P1.2.2 : Assurer la mise en œuvre opérationnelle du mécanisme de gestion des systèmes d'alerte précoce	<ul style="list-style-type: none"> ▪ un dispositif de suivi-évaluation de la mise en œuvre des systèmes d'alerte 		2 857	2 857	2 857	2 857	2 857	2 857	2 857	20 000
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ formation des acteurs sur le mécanisme de mise en œuvre 		45 000							45 000
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ suivi-évaluation régulier 		6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	42 000
D1.3 Maitriser efficacement la connaissance et la gestion des ressources en eau et des écosystèmes partagés du bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence										

	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel								Coût total (en milliers de FCFA)
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8	
dès 2024										
P1.3.1: Consolider en relation avec l'ABN, les réseaux nationaux de suivi quantitatif et qualitatif des ressources en eau de la zone d'influence du bassin de la Mékrou (piézométrie, hydrométrie, qualité bactériologique et physico-chimique	▪ le type d'équipement et les points d'installation desdits équipements identifiés pour le suivi			6 000						6 000
	▪ acquisition d'équipements			45 000						45 000
	▪ les acteurs formés à l'utilisation desdits équipements				4.500					4.500
	▪ les données collectées et traitées			1.800	1.800					3.600
P1.3.2 : Constituer un réseau de suivi des phénomènes d'érosion et de comblement des lits de la Mékrou, de ses affluents et des lacs d'eau de surface	▪ les sites de contrôle identifiés			6.000						6.000
	▪ un réseau (échelles) de suivi de l'envasement des lits de la Mékrou et des plans d'eau de surface				2.250					2.250
	▪ la capacité renforcée des STN à la collecte, au traitement et la gestion des données				4.500					4.500

	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel								Coût total (en milliers de FCFA)
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8	
P1.3.3 Elaborer et mettre en place en relation avec l'ABN et les STN compétents, un SIG transfrontalier opérationnel pour la gestion des données sur l'eau et les écosystèmes de la zone d'influence de la Mékrou le SIG (qualité, quantité, usages, état de dégradation des berges, prolifération des plantes nuisibles, ...)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ une étude pour la mise en place du SIG transfrontalier 			8.000						8.000
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ des acteurs formés pour l'exploitation du SIG ▪ 			4.500						4.500
<i>D1.4 : Assurer par des mesures innovantes, le financement des actions de suivi et de protection des ressources en eau et des écosystèmes de la zone d'influence du bassin de la Mékrou en 2025</i>										
P1.4.1: Etablir la faisabilité de la mise en œuvre des principes « préleveur-payeur » et « pollueur-payeur » dans le bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence:	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une étude de faisabilité et adoption des documents y relatifs 			54.000						54.000
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une adhésion des contribuables potentiels de la zone d'influence de la Mékrou ▪ 				30.000					30.000
P1.4.2 Assurer le suivi-évaluation de la mise en	<ul style="list-style-type: none"> ▪ le document de suivi-évaluation 				8.000					8.000

	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel								Coût total (en milliers de FCFA)
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8	
œuvre desdits principes.										
	<ul style="list-style-type: none"> la capacité des acteurs à assurer le suivi-évaluation 				1.200	1.200	1.200	1.200	1.200	6.000
P1.4.3 : Assurer le suivi-évaluation de la mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> Elaborer le document de suivi-évaluation; renforcer les compétences des acteurs à son application 									
D .1.5 Intégrer systématiquement à tous les échelons, la dimension « genre » dans la gouvernance en matière de gestion des ressources en eau transfrontalières du bassin de la Mékrou et sa zone d'influence										
P.1.5.1 Créer les conditions favorables à une meilleure insertion des personnes vulnérables dans la vie socio comique du bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence	<ul style="list-style-type: none"> une étude du milieu sur les plans politique, social, économique et culturel des personnes vulnérables dans chaque commune de l'espace d'application du SDAGE 		45.000							45.000
	<ul style="list-style-type: none"> adhésion des personnes vulnérables de la population 		15.000	15.000						30.000

	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel								Coût total (en milliers de FCFA)
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8	
	<ul style="list-style-type: none"> insertion dans la vie socioéconomique des personnes vulnérables 		25.000	25.000						50.000
	<ul style="list-style-type: none"> des visites d'échanges d'expériences entre couches vulnérables des trois portions nationales de l'espace d'application du SDAGE 		40.500	40.500						81.000
	<ul style="list-style-type: none"> inclusion des femmes et des jeunes dans les délégations pays aux instances de concertation et de gestion 		0	0						0
P.1.5.2 Renforcer les capacités de prise de décisions et de participation au développement de l'économie locale des personnes vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> La capacité des personnes vulnérables en matière de gouvernance et de compétences techniques 			45.000						45.000
	<ul style="list-style-type: none"> La formation professionnelle d'au moins dix personnes vulnérables par portion nationale de l'espace d'application du SDAGE à l'entreprenariat féminin en particulier 			60.000						60.000

	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel								Coût total (en milliers de FCFA)
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8	
	<ul style="list-style-type: none"> La disponibilité d'un kit minimum de mise en place d'une unité ou activités génératrices de revenu pour au moins dix (10) femmes par portion nationale de l'espace d'application du SDAGE 				60.000					60.000
D.1.6 Renforcer la capacité de planification du développement des acteurs ainsi que la pertinence de leurs prises de décision en matière de développement des ressources en eau en s'appuyant sur les données et résultats de la recherche scientifique										
P.1.6.1 Créer une dynamique de recours systématique aux résultats des recherches scientifiques et des modèles de prévisions dans les prises de décision en matière de planification et de développement des ressources en eau	<ul style="list-style-type: none"> Une adéquation entre les inputs des modèles de prévision/aide à la prise de décision et les systèmes d'informations sur l'eau et sur les productions agricoles en lien avec le changement climatique 			45.000						45.000
	<ul style="list-style-type: none"> Le développement et la cohérence des modèles de prévision et d'aide à la prise de décision des trois pays 			75.000	75.000					150.000

	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel								Coût total (en milliers de FCFA)
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8	
	<ul style="list-style-type: none"> La cohérence des systèmes d'information sur l'eau et sur les productions agricoles avec les modèles de prévision et d'aide à la prise de décision 			45.000	45.000					90.000
	<ul style="list-style-type: none"> l'appropriation et l'utilisation des résultats scientifiques en général, de ceux de la recherche en particulier par les STN et les organes transfrontaliers de gouvernance et de gestion des ressources en eau 			22.500	22.500					45.000
	<ul style="list-style-type: none"> la collecte, le traitement et le stockage des données de bases indispensables à l'alimentation des modèles de prévision 			30.000	30.000					60.000
P.1.6.2	Veiller au fonctionnement et à l'exploitation optimale des modèles de prévision existants et développés dans le cadre du projet Mékrou.			6.666	6.666	6.666	6.666	6.666	6.666	40.000
	<ul style="list-style-type: none"> la pérennisation des expériences et des données acquises au fil du temps 			8.333	8.333	8.333	8.333	8.333	8.333	50.000
D.1.7 Assurer la sécurité foncière des aménagements du										

	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel								Coût total (en milliers de FCFA)
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8	
SDAGE, résoudre et prévenir les conflits d'usages des ressources en eau du bassin de la Mékrou et sa zone d'influence										
P.1.7.1 Sécuriser l'ensemble des aménagements réalisés dans le cadre du SDAGE	<ul style="list-style-type: none"> ▪ une étude sur la question foncière en rapport avec la sécurisation des aménagements d'intérêt publics prévus dans le cadre du SDAGE 		45.000							45.000
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ l'adhésion des détenteurs de terres et des communes à la sécurisation après une campagne d'IEC 			15.000	15.000					30.000
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ l'élaboration et l'adoption des décisions consensuelles en matière de sécurité foncière au forum des acteurs 			10.000	10.000					20.000
P.1.7.2 Mettre en place dans le cadre des FLE et du CSBT-Mékrou, un mécanisme de résolution/prévention des conflits liés aux usages de l'eau et des	<ul style="list-style-type: none"> ▪ un forum transfrontalier sur les conflits liés aux usages des ressources naturelles du bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence 				30.000					30.000

	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel								Coût total (en milliers de FCFA)
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8	
ressources forestières en s'appuyant sur les mécanismes existants.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ un protocole d'arbitrage et prévention des conflits entre usagers des ressources naturelles ▪ 				10.000					10.000
D2.1 Mettre à la disposition des populations du bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence, des sources alternatives d'énergie afin de réduire au moins de 40%, le recours aux forêts naturelles pour le bois de chauffe et le bois d'œuvre										
P2.1.1 Etablir une situation de référence sur les consommations en bois de cuisine et les demandes en énergie et sur les prédispositions des populations à recourir aux sources alternatives d'énergies renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> ▪ une étude sur les consommations et demandes actuelles et futures ainsi que sur les prédispositions des ménages à recourir aux sources alternatives d'énergie ; ▪ (ii) la disponibilité des superficies pour la plantation des ligneux à croissance rapide ; des plaques solaires à induction et des foyers améliorés 			15.000	15.000	15.000				45.000
				0	0	0				0
P2.1.2 Implanter, ouvrir au pâturage, gérer et exploiter au plus tard en 2025, des forêts de ligneux à croissance	<ul style="list-style-type: none"> ▪ i) disponibilité des terres nécessaires à la mise en place des forêts grâce au plaidoyer ▪ 			10.000	10.000	10.000				30.000

	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel								Coût total (en milliers de FCFA)
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8	
rapide occupant au moins 20% de la superficie du territoire de chaque commune, de l'espace d'application du SDAGE	▪ (ii) la plantation de ligneux à croissance rapide			8.333	8.333	8.333				25.000
	▪ Bonne exploitation et gestion des forêts créées			6.666	6.666	6.666	6.666	6.666	6.666	40.000
P2.1.3 Mettre en place par pays dans l'espace d'application du SDAGE, une unité de fabrication de plaques à induction solaires et des unités de fabrication de foyers améliorés adaptés afin de réduire la consommation du bois des forêts naturelles	▪ Mise en place des unités à la suite d'une étude de faisabilité technique et financière			8.333	8.333	8.333				25.000
	▪ L'engagement et l'intérêt des promoteurs privés et des communes pour le projet suite à une campagne d'IEC			6.666	6.666	6.666				20.000
	la mise en place et l'exploitation des unités			16.666	16.666	16.666	16.666	16.666	16.666	100.000
P2.1.4 Créer les conditions pour l'équipement progressif de 40% des ménages en plaques à induction solaires, 20% en biogaz et 60% en foyers améliorés à l'horizon 2025	▪ une campagne de promotion et d'acquisition des différents équipements auprès des ménages (coût accessible, avantages...)			15.000	15.000					30.000
	▪ l'utilisation optimale des équipements et l'exploitation du biogaz			10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	60.000
D2.2 Mettre en place et opérationnaliser un mécanisme										

	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel								Coût total (en milliers de FCFA)
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8	
tripartite de gestion maîtrisée de la transhumance dans la zone d'influence de la Mékrou										
P2.2.1 Créer à la mesure du cheptel sédentaire et transhumant, des zones de pâturage conformes aux normes d'aménagement (charge pastorale, équipements...) dans le bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence	▪ la cartographie des zones pastorales aménageables			10.000	10.000	10.000				30.000
	▪ la mise à disposition des espaces à aménager			6.000	6.000	6.000				18.000
	▪ les aménagements nécessaires (pistes, points d'eau, aire de repos, aire de pâturage...)			33.333	33.333	33.333				100.000
	▪ meilleures exploitation et gestion des espaces aménagés			6.666	6.666	6.666	6.666	6.666	6.666	40.000
	le suivi-évaluation de l'exploitation et de la gestion des aménagements pastoraux			5.833	5.833	5.833	5.833	5.833	5.833	35.000
P2.2.2 Définir et mettre en place en relation avec l'ABN et les STN, un système transfrontalier informatisé de collecte et d'échanges des données relatives à la santé, au nombre et aux mouvements saisonniers	▪ des postes de contrôle des flux et de la santé des troupeaux transhumants			6.666	6.666	6.666				20.000
	▪ les moyens humains et matériels pour assurer le contrôle sanitaire et le suivi des flux des troupeaux transhumants			7.500	7.500	7.500	7.500	7.500	7.500	45.000

	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel								Coût total (en milliers de FCFA)
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8	
des troupeaux transhumants à des postes de contrôle déterminés dans la zone d'influence de la Mékrou entre les services techniques concernés des 3 pays	▪ un mécanisme de collecte et d'échanges des données sur la transhumance (santé, flux...)			15.000						15.000
	le suivi-évaluation régulier des actions de suivi et de contrôle			5.000	5.000	5.000	5.000	5.000	5.000	30.000
D2.3 Assurer une gestion efficiente durable de l'ensemble des importants écosystèmes aquatiques et forestiers ainsi que des patrimoines culturels dégradés de la zone d'influence de la Mékrou en 2025 en conformité avec la charte de l'eau du bassin du Fleuve Niger										
P2.3.1 Restaurer/protéger 100% des écosystèmes et des sites sacrés dégradés du bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence au plus tard en 2025	Plans communaux de restauration et de protection intégrée des écosystèmes partagés et locaux dégradés et/ou menacés			44.000	44.000					88.000
	zones de protection rapprochée des écosystèmes aquatiques et forestiers ainsi que des sites sacrés de la zone d'influence de la Mékrou			50.000	50.000					100.000
	Préservation et la protection des sites sacrés			55.000	55.000					110.000

	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel								Coût total (en milliers de FCFA)
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8	
P2.3.2 Définir et mettre en œuvre, un mécanisme tripartite transfrontalier de mise en synergie des actions des polices de l'environnement et de l'eau des 3 pays dans toute la zone d'influence de la Mékrou et équiper lesdites polices en drones pour qu'elles remplissent convenablement leur mission	Drones à raison de 3 par STN concerné, et former les services techniques bénéficiaires à leurs utilisation gestion			6.800	6.800	6.800	6.800	6.800	6.800	40.800
	suivi-évaluation régulier de l'exploitation des drones de surveillance			4.166	4.166	4.166	4.166	4.166	4.166	25.000
D2.4 Améliorer l'attractivité du parc W pour les touristes										
P2.4.1 Renforcer la sécurité sur l'ensemble du parc W	<ul style="list-style-type: none"> ▪ un mécanisme tripartite fonctionnel de renseignement et de partage des informations entre les services en charge de la sécurité des 3 pays au niveau du parc W 			16.666	16.666	16.666				50.000
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ actions conjointes de surveillance/intervention périodique, par les services en charge de la sécurité des 3 pays 			33.333	33.333	33.333				100.000

	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel								Coût total (en milliers de FCFA)
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8	
	<ul style="list-style-type: none"> un suivi-évaluation régulier des actions de sécurisation du parc W 			15.000	15.000	15.000				45.000
P2.4.2	Consolider l'ensemble des infrastructures d'accueil et d'observation du parc W (pistes d'accès, postes d'observation de la faune, locaux, système d'assainissement et d'alimentation en eau potable ...)	<ul style="list-style-type: none"> une situation de référence sur l'état des infrastructures et aménagements connexes du parc W 		35.000						35.000
	<ul style="list-style-type: none"> construction/réhabilitation et assainissement des voies d'accès et des sites d'accueil touristiques ainsi que des postes d'observation de la faune 				50.000	50.000	50.000			150.000
	Suivi-évaluation de l'exploitation des infrastructure d'accueil du parc W			6.666	6.666	6.666	6.666	6.666	6.666	40.000
D3.1 Mobiliser au moins 100 Mm3 d'eau de surface à fin de régulariser (pérenniser) les écoulements de la Mékrou et contribuer à la satisfaction des demandes en eau potable, agricole et pour la pêche de la zone d'influence du bassin de la Mékrou d'ici 2025										
P3.1.1	Etablir la faisabilité technique et économique du barrage et des	<ul style="list-style-type: none"> étude de faisabilité technique et économique du barrage 		300.000						300.000

	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel								Coût total (en milliers de FCFA)
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8	
ouvrages connexes y compris la possibilité de production d'énergie hydroélectrique										
P3.1.2 Mettre en place les infrastructures hydrauliques de stockage et de dérivation des eaux de ruissellement de la Mékrou comprenant un barrage commun Forfait d'une capacité d'au moins 100 millions de m3	<ul style="list-style-type: none"> La construction du barrage retenu par l'étude 			20.000.000	20.000.000					40.000.000
	<ul style="list-style-type: none"> une station de contrôle 				10.000					10.000
	<ul style="list-style-type: none"> la construction des 2 seuils de dérivation des eaux du réservoir de stockage 				25.000	25.000				50.000
	<ul style="list-style-type: none"> un seuil de dérivation des eaux du barrage pour l'alimentation des mares du parc W 				12.500	12.500				25.000
D3.2 Relever le taux d'accès à l'eau potable à 100% dans toutes les communes du bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence dès 2025										
P3.2.1 Assurer à 100% la demande en eau potable des populations de toutes les communes de la zone d'influence de la Mékrou à l'horizon 2025 à travers un programme commun d'AEP rurale et le traitement de 6 Mm3/an	<ul style="list-style-type: none"> Un programme commun de création d'au moins 60 AEP multi-villages supplémentaires ou leurs équivalents en PEM 			900.000	900.000					1.800.000
	<ul style="list-style-type: none"> la couverture à 100% de la demande en eau potable des populations urbaines 					500.000	500.000	500.000		1.500.000

	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel								Coût total (en milliers de FCFA)
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8	
d'eau brute supplémentaires pour les chefs-lieux de commune-	▪ l'exploitation des points d'eau potable modernes en panne et non abandonnés					33.333	33.333	33.333		100.000
	▪ la collecte des eaux de pluie et leur utilisation pour l'AEP					15.000	15.000	15.000		45.000
	la potabilité de l'ensemble des puits ouverts pérennes					26.666	26.666	26.666		80.000
P3.2.2 Renforcer la performance des structures de gestion des infrastructures hydrauliques d'eau potable de toutes les communes à l'horizon 2025	▪ un système local de gestion du service public de distribution de l'eau potable (base de données ; SIG ; gestion et maintenance des points d'eau) dans toutes les communes de la zone d'influence du bassin de la Mékrou					20.000	20.000	20.000	20.000	80.000
D 3.3 Relever d'au moins 50%, le taux d'assainissement global (eaux usées et excréta ; eaux de ruissellement ; déchets ménagers) de l'ensemble des communes du bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence dès 2025										
P 3.3.1 Renforcer les capacités des communes en matière de planification et de gestion des systèmes d'AEP et d'assainissement	▪ l'élaboration/consolidation de plans communaux d'assainissement des communes			22.500	22.500					45.000

	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel								Coût total (en milliers de FCFA)
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8	
P 3.3.2 Soutenir techniquement et financièrement les communes dans la mise en œuvre de leurs stratégies et programmes d'assainissement	<ul style="list-style-type: none"> l'équipement en latrines d'au moins 50% des ménages et 100% des infrastructures publiques des caniveaux de drainage des eaux pluviales par chef-lieu de commune ; la collecte et l'évacuation des déchets solides 				125.000	125.000	125.000	125.000		500.000
					100.000	100.000	100.000	100.000		400.000
					20.000	20.000	20.000	20.000		80.000
D3.4 Contribuer à l'atteinte à l'horizon 2025 d'un niveau de production céréalière d'au moins 370 658 T/an (Bénin : 202 404 T ; Burkina Faso : 74 667 T ; Niger : 88 587 T) et de production maraichère d'au moins 101 920 T/an (Bénin : 65 870 T ; Burkina Faso : 10 815 T ; Niger : 25 235 T) dans l'espace du SDAGE.										
P3.4.1 Porter les rendements moyens des cultures céréalières à 3 T/ha et des cultures maraichères à 35 T/ha	<ul style="list-style-type: none"> l'irrigation de complément dans l'ensemble des communes de l'espace d'application du SDAGE de la Mékrou grâce à environ 44 000 bassins de collecte des eaux de ruissellement 			550.000	550.000	550.000	550.000			2.200.000

	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel								Coût total (en milliers de FCFA)
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8	
	<ul style="list-style-type: none"> l'utilisation massive voire systématique des semences améliorées 			6.666	6.666	6.666	6.666	6.666	6.666	40.000
	<ul style="list-style-type: none"> un suivi-évaluation des actions. 			6.666	6.666	6.666	6.666	6.666	6.666	40.000
P3.4.2 Promouvoir et assurer la production de semences améliorées d'au moins 20 tonnes /commune ;	<ul style="list-style-type: none"> La vulgarisation de la production de semences améliorées 			30.000	30.000	30.000	30.000			120.000
	<ul style="list-style-type: none"> L'utilisation par les producteurs des techniques de production des semences de cultures maraichères et de semences céréalières améliorées 			13.333	13.333	13.333	13.333	13.333	13.333	80.000
P 3.4.3 Promouvoir progressivement l'agroécologie dans tous les champs pluviaux	<ul style="list-style-type: none"> une campagne IEC sur les avantages associés à cette technique 			20.000	20.000	20.000				60.000
	<ul style="list-style-type: none"> l'utilisation des techniques de l'agroforesterie dans les champs de production pluviale 				8.000	8.000	8.000	8.000	8.000	40.000
P3.4.4 Promouvoir la culture bio dans tous les périmètres maraichers et dans les	<ul style="list-style-type: none"> la plantation de 500 ha de nems/commune 				18.333	18.333	18.333			55.000

	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel								Coût total (en milliers de FCFA)
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8	
champs de culture pluviale dans l'espace d'application du SDAGE	<ul style="list-style-type: none"> la maîtrise par les producteurs des pratiques agro-écologiques et de la culture bio 					50.000	50.000	50.000		150.000
D4.1 Initier et mettre en place une centrale solaire commune ou d'intérêt commun aux trois Etats parties de l'accord-cadre de coopération en 2025 pour soutenir les besoins en électricité des secteurs de développement socioéconomique de la zone d'influence de la Mékrou (Alternative : créer pour chaque portion nationale, une centrale solaire										
P4.1.1 Réunir les conditions pour la création d'une centrale solaire commune au profit des communes du bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence	<ul style="list-style-type: none"> une étude de faisabilité technique et économique de la centrale solaire commune 			37.500						37.500
	<ul style="list-style-type: none"> un plaidoyer auprès des 3 pays concernés, de l'ABN et de la CEDEAO afin d'obtenir leur accord et adhésion au projet 				15.000					15.000
	<ul style="list-style-type: none"> un protocole d'accord de création et d'exploitation/gestion de la centrale solaire (partage des coûts et bénéfices; choix du site; modalité de gestion et 				15.000					15.000

	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel								Coût total (en milliers de FCFA)
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8	
	d'exploitation...)									
P4.1.2 Mettre en place une centrale solaire photovoltaïque d'une capacité de 60 Mégawatts afin d'améliorer la couverture de la demande en électricité au bénéfice des populations des 3 Etats parties de l'accord-cadre de coopération (en relation avec les sociétés nationales de production et de distribution de l'électricité)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La disponibilité des ressources financières nécessaires (table ronde ; plaidoyer...) ▪ la centrale solaire et les équipements connexes ▪ l'unité de gestion de la centrale le suivi-évaluation régulier de l'exploitation de la centrale 				5.000	5.000				10.000
								57.000.000		57.000.000
								1.500		1.500
									14.000	14.000
P 4.1.3 Définir les modalités de contribution financière de la centrale au financement de la gestion des ressources en eau du bassin de la Mékrou	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le taux de contribution financière de la centrale à la gestion des ressources naturelles du bassin transfrontalier de la mékrou et sa zone d'influence ▪ 							0		0

	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel								Coût total (en milliers de FCFA)
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8	
	<ul style="list-style-type: none"> le suivi-évaluation de l'utilisation de la contribution financière 							3.000	3.000	6.000
D4.2 Impulser le développement et la valorisation des productions maraichères et laitières dans le bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence										
P4.2.1 Mettre en place par commune, au moins 2 infrastructures modernes de conservation des produits maraichers de l'espace d'application du SDAGE	<ul style="list-style-type: none"> une campagne d'IEC pour l'adhésion des producteurs maraichers 			15.000	15.000					30.000
	<ul style="list-style-type: none"> les infrastructures de conservation sollicitées 				36.666	36.666	36.666			110.000
	<ul style="list-style-type: none"> le respect des normes de conditionnement, de conservation et de stockage des productions agroalimentaires 				6.000	6.000	6.000	6.000	6.000	30.000
	<ul style="list-style-type: none"> le suivi-évaluation de la gestion des différentes infrastructures; 				3.000	3.000	3.000	3.000	3.000	15.000
P4.2.2 Soutenir et accompagner la mise en place de laiteries de capacité d'au moins 6	<ul style="list-style-type: none"> une étude de faisabilité technique et économique sur la mise en place des laiteries 			21.000						21.000

	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel								Coût total (en milliers de FCFA)
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8	
m3/jour dans chaque commune du bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence	<ul style="list-style-type: none"> une campagne d'IEC sur les avantages économique et social des laiteries 				20.000					20.000
	<ul style="list-style-type: none"> le développement de ranchs (production laitière) 					25.000	25.000	25.000	25.000	100.000
	<ul style="list-style-type: none"> La satisfaction en quantité et en qualité de la demande des laiteries 					11.250	11.250	11.250	11.250	45.000
	<ul style="list-style-type: none"> des laiteries équipées en matériel de production de yaourt et fromage 					25.000	25.000	25.000	25.000	100.000
	<ul style="list-style-type: none"> une bonne gestion et un bon marketing des acteurs concernés 					5.000	5.000	5.000	5.000	20.000
	le suivi-évaluation de la gestion des laiteries					10.500	10.500	10.500	10.500	42.000
P4.2.3 Promouvoir (formation, soutien technique et financier) la production de yaourt et de fromage par les personnes	<ul style="list-style-type: none"> une campagne d'IEC sur la production (avantages ; exigences) du yaourt et du fromage 					22.500	22.500			45.000

	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel								Coût total (en milliers de FCFA)
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8	
les plus vulnérables (femmes, enfants, handicapés, ...)	▪ une meilleure production et conservation des produits concernés					12.500	12.500	12.500	12.500	50.000
	▪ l'organisation de journées promotionnelles sur les produits laitiers des laiteries					7.500	7.500	7.500	7.500	30.000
	▪ un suivi-évaluation de la gestion des laiteries					10.000	10.000	10.000	10.000	40.000
P4.2.4 Mettre en place à l'horizon 2025, une unité agro-alimentaire commune de production de lait en poudre dans le bassin transfrontalier de la Mékrou (peut nécessiter 100 m3 de lait/jour à transformer) : Etude de faisabilité ; plaidoyer CEDEAO, CO, ABN ; organisation de la filière lait et du mécanisme de collecte...	▪ une étude de faisabilité technique et économique sur la production du lait en poudre					15.000	15.000			30.000
	▪ un plaidoyer auprès des 3 pays concernés, de l'ABN et de la CEDEAO afin d'obtenir leur accord et adhésion au projet						15.000			15.000
	▪ l'unité de production de lait en poudre							80.000.000		80.000.000
	▪ la structure de gestion								25.000	25.000

	Indicateurs de résultat et cibles	Calendrier annuel								Coût total (en milliers de FCFA)
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8	
	un suivi-évaluation de la gestion de l'unité de production de lait en poudre								40.000	40.000

Tableau 6 : Récapitulatif

Année	PHASE 1				PHASE 2			
	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8
Coût par année (montant*1000)	229 500	302 357	22 961 614	22 819 063	2 095 762	1 878 932	138 145 933	353 434
Montant total de la phase (montant*1000)	46 312 534				142 474 601			
Montant global (montant*1000)	183 563 800							

CONCLUSION ET PERSPECTIVE

Le Programme de Mesures et Plan d'Investissement (PMPI) ainsi formulé comme ci-dessus, se veut être un outil à la fois technique et financier mis à la disposition de l'ensemble des acteurs (décideurs, techniciens, usagers, partenaires techniques et financiers, ...) du Projet Mékrou, pour la mise en œuvre efficiente du SDAGE (échelle transfrontalière) d'une part, des SAGE qui en découlent (échelle nationale) d'autre part.

C'est à ce titre que les objectifs, résultats et activités qui y sont formulés, sont à la fois ambitieux, mais aussi réalistes et réalisables, naturellement sous certaines conditions, conformément au tandem hypothèses – risques. Le montant global du PMPI de 188 787 135 000 FCFA environ traduit quant au fond cette ambition. Mais en considérant une vision « long terme », ici 8 ans pour ce qui est de l'horizon du SDAGE, une telle ambition reste et demeure réaliste, et même par endroit un peu pessimiste.

Enfin, dernière chose extrêmement importante à souligner : des stratégies et lobbyings pertinents de mobilisation financière devront être nécessairement imaginés si l'on veut garantir efficacement la mise en œuvre de ce PMPI. Naturellement une gouvernance efficace et transparente de tout cela sera aussi nécessaire pour son succès.

Par ailleurs, l'une des conditions objectives permettant d'être optimiste du point de vue des perspectives, c'est l'existence de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN) ainsi que de l'ensemble de ses textes et règles de fonctionnement et dont le Projet Mékrou devrait autant que possible s'y conformer.